



## SOMMAIRE

1.	EDITO.....	3
2.	UNITE EAU ET ASSAINISSEMENT - ARCHE AGGLO.....	4
2.1	2024 en Synthèse.....	4
2.2	Gestion du « Petit Cycle de l'Eau ».....	5
2.3	Gouvernance des compétences Eau potable et Assainissement sur le territoire ARCHE Agglo.....	6
2.3.1	EAU POTABLE.....	6
2.3.2	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	7
2.3.3	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	7
2.4	Modes de gestion.....	8
2.4.1	EAU POTABLE.....	8
2.4.2	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	9
2.4.3	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	9
3.	LES INSTANCES ET LA GOUVERNANCE.....	10
3.1	Régies dotées de la seule autonomie financière.....	10
3.2	La Commission Eau & Assainissement.....	11
3.3	Le Conseil d'Agglo.....	11
4.	ORGANISATION DE L'UNITE EAU & ASSAINISSEMENT.....	12
4.1	Administratif et relation aux usagers.....	12
4.2	Gestion patrimoniale.....	12
4.3	Exploitation.....	12
5.	UNITE EAU & ASSAINISSEMENT : RAPPORT D'ACTIVITE 2024.....	13
5.1	2024, les points marquants.....	13
5.1.1	SERVICE D'EAU POTABLE.....	13
5.1.2	LA REFORME DES REDEVANCES AGENCE DE L'EAU.....	14
5.1.3	SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	14
5.1.4	COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU).....	15
5.1.5	PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT TECHNIQUE.....	15
5.2	Moyens humains et matériels.....	15
5.2.1	EFFECTIFS EN PERSONNEL.....	15
5.2.2	MOYENS MATERIELS.....	15
5.3	Instruction des demandes d'urbanisme.....	16
5.4	Cartographie informatique des plans de réseaux.....	16
5.5	Travaux de branchements.....	18
5.6	Facturation des redevances.....	18
5.7	Relation aux usagers.....	18
5.7.1	APPELS TELEPHONIQUES.....	18
5.7.2	MUTATIONS D'ABONNEMENTS EAU POTABLE.....	19
5.7.3	LES RECLAMATIONS CLIENTS.....	19
5.8	Service Assainissement collectif – Communes en Régie.....	20
5.8.1	NOMBRE D'ABONNES ET POPULATION DESSERVIE.....	20
5.8.2	ENTRETIEN POSTES DE RELEVAGE ET STATIONS D'EPURATION.....	20
5.8.3	INTERVENTIONS EN ASTREINTE.....	20
5.8.4	INTERVENTIONS EN CURAGE.....	21
5.8.5	INTERVENTIONS EN CHANTIER.....	23
5.8.6	BILANS D'AUTOSURVEILLANCE.....	23
5.8.7	CAS DES STATIONS D'EPURATION DE CAPACITE > 2000 EQUIVALENTS HABITANTS.....	24
5.9	Service Assainissement collectif – Cas des communes en DSP.....	28
5.10	Service Eau potable – Communes en Régie.....	29
5.10.1	NOMBRE D'ABONNES ET POPULATION DESSERVIE.....	29
5.10.2	PRODUCTION D'EAU POTABLE.....	29
5.10.3	VOLUMES D'EAU ACHETES EN GROS.....	30
5.10.4	VOLUMES COMPTABILISES ET VENDUS.....	30
5.10.5	VOLUMES CONSOMMES AUTORISES SANS COMPTES.....	30
5.10.6	VOLUMES DE SERVICE.....	30
5.10.7	CALCUL DES PERTES ET DES RENDEMENTS DES RESEAUX.....	31
5.10.8	QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE.....	33
5.10.9	INTERVENTIONS COURANTES EAU POTABLE.....	34

5.10.10	INTERVENTIONS EN ASTREINTE.....	34
5.10.11	RELEVES DE COMPTEURS.....	35
5.10.12	INTERVENTIONS EN CHANTIER .....	35
5.11	Service Eau potable – Cas des Communes en DSP .....	35
5.12	Suivi de l'activité SPANC.....	36
<b>6.</b>	<b>ELEMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS : EXERCICE 2024.....</b>	<b>38</b>
6.1	Montage des budgets.....	38
6.2	Présentation des budgets et des résultats du compte administratif .....	38
6.2.1	EAU POTABLE.....	38
6.2.2	ASSAINISSEMENT REGIE INTERCOMMUNALE .....	38
6.2.3	SPANC.....	38
6.3	Epargne brute annuelle par budget.....	38
6.3.1	SERVICE EAU POTABLE .....	39
6.3.2	SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	39
6.3.3	SERVICE SPANC .....	39
6.4	Etat de la dette par budget .....	39
6.4.1	SERVICE EAU POTABLE .....	39
6.4.2	SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	40
6.4.3	SERVICE SPANC .....	40
6.5	Montant des impayés .....	41
6.6	Investissements réalisés en 2024 .....	41
6.6.1	SERVICE EAU POTABLE.....	41
6.6.2	SERVICE ASSAINISSEMENT.....	42
<b>7.</b>	<b>PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2024.....</b>	<b>43</b>
7.1	Vote des tarifs appliqués 2024.....	43
7.2	Calcul de l'Indicateur « Prix TTC au m <sup>3</sup> » .....	43
7.2.1	EAU POTABLE.....	43
7.2.2	ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	44
7.2.3	SPANC.....	45
<b>8.</b>	<b>LES ENJEUX POUR 2025 .....</b>	<b>46</b>
<b>9.</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>47</b>
9.1	Annexe 1 : Organigramme de l'Unité Eau et Assainissement .....	47
9.2	Annexe 2 : Liste des Délibérations et Décisions 2024 Unité Eau & Assainissement .....	47
9.3	Annexe 3 : Liste des ouvrages à exploiter en regie .....	47
9.4	Annexe 4 : Tarifs 2024 & 2025 eau potable.....	47
9.5	Annexe 5 : Tarifs 2024 & 2025 Assainissement collectif .....	47
9.6	Annexe 6 : Tarifs 2024 SPANC.....	47

## 1. EDITO

L'exercice 2024 s'inscrit dans la continuité des engagements d'ARCHE Agglo en matière de gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS), exercice 2024, constitue un outil de pilotage et d'information, conforme aux exigences réglementaires ; il reflète les résultats concrets des actions menées par l'unité Eau et Assainissement depuis 2020.

Dans un contexte de tension sur la ressource, d'évolution des normes sanitaires et environnementales, et de hausse des coûts d'exploitation, le service a poursuivi ses efforts de modernisation des infrastructures. Les investissements réalisés ou en cours de projet visent notamment :

- Le renouvellement ciblé de réseaux vétustes ;
- La mise en œuvre de projet visant à limiter les fuites d'eau ;
- La mise en œuvre de procédures d'exploitation et d'un Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) ;
- La mise en conformité de plusieurs stations d'épuration avec des exigences de rejets visant le bon état des masses d'eau ;
- L'amélioration des dispositifs de télégestion et de suivi en temps réel.

Le rapport présente également les indicateurs de performance du service, les bilans financiers, les évolutions tarifaires.

Nous tenons à saluer le professionnalisme des agents mobilisés, la qualité du partenariat avec les délégataires et bureaux d'études, et l'implication des élus dans la gouvernance technique du service.

Notre ambition reste inchangée : garantir un service public de l'eau et de l'assainissement efficient, transparent et adapté aux réalités de notre territoire.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Le service reste à votre disposition pour toute question.

Frédéric SAUSSET,  
Président ARCHE Agglo

Pascal CLAUDEL,  
Vice-Président en charge  
de l'eau et de l'assainissement

## 2. UNITE EAU ET ASSAINISSEMENT - ARCHE AGGLO

### 2.1 2024 EN SYNTHESE



## 2.2 GESTION DU « PETIT CYCLE DE L'EAU »

ARCHE Agglo s'est structuré pour créer et organiser un service « Petit cycle de l'eau » avec une mutualisation des moyens pour assurer les compétences transférées sur le territoire :

- Eau potable,
- Assainissement collectif,
- Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC),
- Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) ».

### Le petit cycle de l'eau



## 2.3 GOUVERNANCE DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE ARCHE AGGLO

### 2.3.1 EAU POTABLE

*Carte illustrant la gouvernance de l'eau potable sur l'année 2024*



### 2.3.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

#### Carte illustrant la gouvernance de l'assainissement sur l'année 2024



Source : Unité Eau et Assainissement ARCHE AGGLO

7

Il demeure sur le territoire 3 syndicats intracommunautaires avec une compétence partielle :

- ✚ Deux Syndicats intra dédiés au traitement des eaux usées ont souhaité bénéficier d'une convention de délégation. ARCHE Agglo a délibéré favorablement en ce sens (délib. 2020-439 du 23/09/2020).
- ✚ Le Syndicat des Eaux de la Veauane, maintenu pour la compétence Eau potable, conserve de facto la compétence partielle qu'il exercerait historiquement pour l'assainissement collectif des Communes de Pont de l'Isère, La Roche de Glun et Glun (pour le transfert et le traitement des eaux usées).

### 2.3.3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC assure le contrôle des installations neuves et existantes sur l'ensemble du territoire d'ARCHE Agglo, à savoir 6 286 installations d'assainissement non collectif.

## 2.4 MODES DE GESTION

ARCHE Agglo gère en régie directe les infrastructures d'eau et d'assainissement sur une partie du territoire.

Ailleurs sur le territoire, la gestion des services d'eau et d'assainissement est assurée par des entreprises privées dans le cadre d'un contrat public de Délégation de Service Public (DSP).

Nous présentons ci-après les modes de gestion, par compétence.

### 2.4.1 EAU POTABLE

**Carte illustrant les modes de gestion de la compétence eau potable sur l'année 2024**



Les deux contrats de DSP d'eau potable sur le territoire de l'Agglo (Mauves et Tain l'Hermitage) ont une échéance en 2027.

## 2.4.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### Carte illustrant les modes de gestion de la compétence assainissement sur l'année 2024



En 2023, ARCHE Agglo a conclu un nouveau contrat de délégation de service public pour les installations suivantes :

- Réseau d'assainissement et station d'épuration de Serves sur Rhône,
- Réseau d'assainissement et station d'épuration de Erôme,
- Réseau d'assainissement et station d'épuration de Plats,
- Station d'épuration de Tournon sur Rhône.

Ce nouveau contrat de DSP regroupe 4 anciens contrats transférés à l'Agglo au 01/01/2020.

La prise d'effet de ce contrat de DSP sur la commune de Plats a été effective le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

L'ensemble des contrats de DSP d'assainissement sur le territoire de l'Agglo ont une échéance en 2027.

## 2.4.3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du SPANC d'ARCHE Agglo sont assurées intégralement en régie, par des agents de l'Unité Eau et Assainissement.

## 3. LES INSTANCES ET LA GOUVERNANCE

### 3.1 REGIES DOTEES DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE

ARCHE Agglo dispose de deux régies intercommunales dotées de la seule autonomie financière, l'une pour l'eau potable, l'autre pour l'assainissement collectif.

La régie constitue l'organe qui contrôle l'exploitation des réseaux et ouvrages gérés en direct par la collectivité.

Les statuts de la régie fixent les règles générales d'organisation et de fonctionnement du conseil d'exploitation.

Pour des raisons pratiques, ARCHE Agglo a désigné un Conseil d'exploitation identique pour les 2 régies intercommunales (eau potable et assainissement).

10

#### MEMBRES DES CONSEILS D'EXPLOITATION DES REGIES EAU ET ASSAINISSEMENT EN 2024 :

- ✚ **Pascal Claudel**, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement et Président du Conseil d'exploitation des Régies,
- ✚ **Pascal Seignovert**, Conseiller d'Agglo et Vice-Président du Conseil d'exploitation des Régies,
- ✚ **Frédéric Sausset**, Président du Conseil d'Agglo,
- ✚ **Jacques Pochon**, Conseiller d'Agglo,
- ✚ **Emmanuel Caillet** (élu à Pailharès),
- ✚ **Gilbert Mounier-Vehier** (élu à Saint-Donat),
- ✚ **Alain Chosson**, représentant de la CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie).

Le conseil d'exploitation est décisionnaire sur un certain nombre de questions (selon les statuts) et est obligatoirement consulté par l'exécutif « sur toutes les questions d'ordre général » intéressant le fonctionnement de la régie que l'assemblée délibérante ou l'exécutif ont à traiter.

Il peut procéder à toute mesure d'investigation et de contrôle.

#### ACTIVITE DES CONSEILS D'EXPLOITATION DES REGIES EN 2024 :

- ✚ **Quatre rencontres du Conseil d'exploitation des Régies** : 22 mars, 20 juin, 08 octobre et 11 novembre

#### Sujets traités :

- ✚ Approbation des résultats de l'exercice 2023,
- ✚ Affectation des résultats 2023,
- ✚ Vote des budgets 2024 Régie Eau potable et Régie Assainissement,
- ✚ Présentation du PGSSE
- ✚ Exposé de la phase 1 du PGSSE
- ✚ Présentation du R.P.Q.S. 2024,
- ✚ Fixation des tarifs 2025 pour l'eau potable et l'assainissement,
- ✚ Affaires diverses.

## 3.2 LA COMMISSION EAU & ASSAINISSEMENT

Cette instance informelle d'élus désignés par les communes est amenée à travailler sur les sujets de fond visant à définir des orientations qui seront proposées au Conseil d'exploitation des régies, puis au Conseil d'Agglomération.

### COMPOSITION DE LA COMMISSION EAU & ASSAINISSEMENT :

- ✚ Elle est dirigée par le Vice-Président en charge de l'eau et l'assainissement, Mr Pascal Claudel,
- ✚ Elle est composée de 34 membres, dont 10 issus du Conseil d'agglomération.

### ACTIVITE DE LA COMMISSION EAU & ASSAINISSEMENT EN 2024 :

- ✚ **Deux rencontres de la Commission** : 19 mars et 29 octobre 2024

11

#### ✚ Sujets traités :

- ✚ Présentation budget 2024,
- ✚ Présentation des travaux 2024
- ✚ Loi « Accès à l'eau pour tous » et situation à Pailhares
- ✚ Journée mondiale de l'eau
- ✚ Recrutement technicien GEPU
- ✚ Groupe de travail sur le financement des extensions de réseaux
- ✚ Prix de l'eau et l'assainissement
- ✚ Analyse des résultats CA 2020-2023 des budgets Eau Potable et Assainissement
- ✚ Réflexion, sur une actualisation par révision annuelle des prix
- ✚ Réforme des redevances Agence de l'Eau

## 3.3 LE CONSEIL D'AGGLO

Le Conseil d'Agglo peut déléguer aux Conseils d'Exploitation des régies un certain nombre de décisions, sauf celles qui lui sont obligatoirement attribuées dans les textes :

- ✚ Vote du budget
- ✚ Approbation des tarifs
- ✚ Approbation des règlements de service
- ✚ Désignation du directeur des régies
- ✚ Passation des marchés publics

### ACTIVITE DU CONSEIL D'AGGLO EN 2024 :

- ✚ 65 Délibérations ou Décisions relatives à l'Eau & l'Assainissement : cf. liste en annexe 2

## 4. ORGANISATION DE L'UNITE EAU & ASSAINISSEMENT

L'Unité Eau & Assainissement est composée en trois services opérationnels :

- ✚ Service « Administratif et relation aux usagers » : suivi de la facturation, relation Compta et Trésor Public, question des usagers, facturation PFAC...
- ✚ Service « Gestion du patrimoine » : programmation des investissements, suivi des études, Urbanisme et demandes de branchements, cartographie des réseaux...
- ✚ Service « Exploitation » : entretien et exploitation des ouvrages d'eau et d'assainissement, SPANC, rapports d'activité, relation avec des services de police de l'eau et le SATESE...

Il faut rajouter à cela le suivi opérationnel des contrats de Délégation de Service Public.

Cf. ORGANIGRAMME EN ANNEXE 1.

12

### 4.1 ADMINISTRATIF ET RELATION AUX USAGERS

Ce service assure :

- ✓ L'administratif de l'Unité Eau & Assainissement,
- ✓ Le suivi des diverses demandes des usagers,
- ✓ La facturation et le suivi de l'encaissement,
- ✓ Les relations avec les services du Trésor public,
- ✓ Les relations avec les services de l'Agence de l'eau (déclarations et redevances).

### 4.2 GESTION PATRIMONIALE

Ce service assure :

- ✓ L'instruction des demandes d'urbanisme et envoi d'un dossier de demande de travaux de raccordement à l'utilisateur qui vient d'obtenir son PC,
- ✓ La demande de devis aux entreprises pour les travaux de branchement + le suivi des travaux,
- ✓ La systématisation des contrôles de branchements + suivi de la facturation des PFAC,
- ✓ La cartographie des réseaux sur logiciel SIG,
- ✓ L'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI),
- ✓ Le suivi des études et des travaux (suivi technique, administratif et financier),
- ✓ La recherche et les demandes de subventions,
- ✓ La préparation des informations relatives aux rapports d'activité ; au renseignement de la base de données SISPEA (indicateurs de suivi).

### 4.3 EXPLOITATION

Ce service assure :

- ✓ L'organisation et la planification des tâches d'exploitation courantes (tournées hebdomadaires sur PR, STEP + ouvrages eau potable),
- ✓ La planification des tâches de maintenance approfondie (faucardage, curages préventifs, contrôle pompes ...),
- ✓ Le suivi des problèmes particuliers (curage des boues, dysfonctionnement...),
- ✓ Un service d'astreinte,
- ✓ Le suivi des cahiers de vie ou manuels Autosurveillance,
- ✓ Les relations avec le SATESE et les services de police de l'eau.

## 5. UNITE EAU & ASSAINISSEMENT : RAPPORT D'ACTIVITE 2024

**Ce chapitre présente principalement l'activité de l'Unité Eau et Assainissement sur le territoire en régie.**

En effet, pour le territoire concerné par un contrat de Délégation de Service Public, ces activités sont assurées par le délégataire qui rend compte de son activité par un Rapport Annuel du Délégataire. Une synthèse des rapports annuels des délégataires, reprenant les principaux indicateurs de performance est présentée aux § 5.9 (Assainissement) et 5.11 (Eau potable).

### 5.1 2024, LES POINTS MARQUANTS

#### 5.1.1 SERVICE D'EAU POTABLE

##### 5.1.1.1 Sectorisation du réseau d'eau potable de Tournon

Lors du Schéma Directeur d'eau potable, deux types d'actions visant à lutter contre les pertes d'eau sur le réseau ont été proposés :

- Renouveler prioritairement les réseaux en Amiante ciment (qui paradoxalement ne sont pas les plus âgés) générant des casses récurrentes. Le renouvellement de ces réseaux Amiante s'est terminé en 2023. Il permet à présent de reprendre un plan de renouvellement plus cohérent avec l'âge des réseaux et leur état ;
- Organiser la pose de compteurs de sectorisation du réseau d'eau potable, permettant de suivre les débits nocturnes, par secteur d'environ 20 km de réseau, afin de localiser plus rapidement les fuites en cas de dérive des compteurs.

ARCHE Agglo a engagé les travaux de pose de 11 compteurs de sectorisation dont les débits sont rapatriés sur le superviseur.

*Photo : pose d'un compteur de sectorisation sur réseau*



### 5.1.1.2 **Problème Qualité de l'eau potable sur Tournon**

En lien avec l'A.R.S., des mesures de restrictions d'eau potable ont été engagées pour environ 200 abonnés.

En mars 2024, plusieurs abonnés se sont plaints d'avoir une eau trouble sur le réseau d'eau potable. Aucune intervention n'était en cours par le service.

Dès lors les agents se rendent sur site et font le constat d'une eau trouble qui disparaît après quelques minutes de purge. Des prélèvements sont effectués et concluent à une non-conformité bactériologique. Le service lance alors des contrôles et purges de réseaux sur tout le secteur, permettant ainsi de cerner la zone impactée. Les taux de chlore sont contrôlés et montrent un résiduel de chlore.

Cette pollution est très probablement la conséquence d'un retour d'eau de puits vers le réseau d'eau potable.

La restriction a duré 3 jours. Le service s'est mobilisé pour assurer une distribution de bouteilles d'eau.

### 5.1.1.3 **Qualité de l'eau : lancement de la démarche du PGSSE**

Le PGSSE (Plan de Gestion, de Sécurité Sanitaire des Eaux) est un outil stratégique qui doit permettre de garantir une eau de qualité, de gérer efficacement les risques, tout en prolongeant la durée de vie des infrastructures.

En effet, ce document doit permettre d'identifier de manière exhaustive les événements dangereux pouvant amener à une dégradation de la qualité de l'eau sur le réseau. Pour chaque événement le service devra mettre en place des mesures préventives efficaces et les prioriser en fonction de l'importance du risque.

ARCHE Agglo s'est engagé dans cette démarche dès 2024 par un travail d'inventaire des risques avec notation de la gravité de chaque risque. Ce travail a été réalisé en partie par un stagiaire ingénieur, en lien avec le Technicien en charge de la gestion patrimoniale.

## 5.1.2 **LA REFORME DES REDEVANCES AGENCE DE L'EAU**

En 2024 le service s'est également mobilisé pour préparer la réforme des redevances des Agences de l'eau qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Trois nouvelles redevances remplacent les anciennes (pollution domestique et modernisation des réseaux) :

- Redevance performance des réseaux d'eau potable,
- Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif,
- et redevances consommation d'eau potable.

Ces redevances « performance » seront modulées selon la maîtrise des fuites en eau potable, la qualité de la dépollution et d'une manière plus générale, selon les performances du service.

Les collectivités et les usagers sont directement concernés par cette réforme, avec notamment des modifications substantielles de la facture d'eau.

### 5.1.3 **SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

3 stations à filtre planté de roseaux ont été curées en régie en 2024 :

Ouvrages	Tonnage réel 2024 (T Matière Brute)	Evacuation
Bozas (07)	9,4 T MB	Compostage
Colombier le Vieux_Bargay	45,06 T MB	Compostage
Pailharès (	20,82 T MB	Compostage

#### 5.1.4 COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU)

La compétence GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) désigne la responsabilité des collectivités locales dans la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales issues des zones urbaines ou à urbaniser.

Elle est devenue obligatoire pour les communautés d'agglomération depuis le 1er janvier 2020.

Un poste de technicien GEPU a été créé en 2024. Il assure d'une part les missions d'organisation et de pilotage du service GEPU, et d'autre part les missions opérationnelles de suivi technique de dossiers relatifs à la GEPU (instructions d'urbanisme, études hydrauliques...).

#### 5.1.5 PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT TECHNIQUE

Suite au transfert de compétences, le personnel de l'Unité Eau et Assainissement est réparti sur 4 sites complexifiant les échanges et le management au sein du service.

Les élus ont validé en 2024 un projet de bâtiment technique pour l'Unité Eau et Assainissement et les services techniques de l'Agglo, afin de mutualiser le pôle technique.

Ce bâtiment abritera un accueil au public, des bureaux et ateliers pour les agents.

Il est conçu pour accueillir environ 40 personnes avec 770 m<sup>2</sup> de surfaces utiles intérieures.

Ce bâtiment sera mis en exploitation fin 2026. Il sera situé Av Hélène de Tournon à TOURNON-SUR-RHÔNE.

15

## 5.2 MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

### 5.2.1 EFFECTIFS EN PERSONNEL

L'Unité Eau et Assainissement s'est appuyée durant l'exercice 2024 sur les effectifs suivants :

#### EN SYNTHÈSE DES EFFECTIFS 2024 :

---

 25 personnes au 31/12/2024 sur l'Unité Eau & Assainissement – cf. annexe 1.

---

Recrutement et mouvements en 2024 :

- ✓ Création d'un poste de technicien Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU),
- ✓ Création d'un poste d'assistante administrative gestion patrimoine, études et travaux (mouvement interne),
- ✓ Remplacement au poste de chargé d'accueil et gestion clientèle,
- ✓ Remplacement d'un CDD d'un an pour une mise à disposition d'une ingénieure du service Gestion patrimoniale.

### 5.2.2 MOYENS MATERIELS

Le service dispose du matériel d'exploitation courant et des logiciels techniques et de facturation.

Seuls les engins de terrassement sont loués (mini pelle ou tractopelle suivant les besoins).

---

 Des bureaux à Tournon, Mauves et St Donat (à la station d'épuration),  
 Des ateliers techniques à Tournon et St Donat.

---

### 5.3 INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

En lien avec les services du droit des sols, l'Unité Eau et Assainissement, consultée par les services ADS, indique le mode d'assainissement (collectif ou non collectif) et confirme la faisabilité du raccordement.

Après validation du PC, un dossier de demande de branchement et un guide méthodologique pour la création du branchement sont adressés au pétitionnaire.

ARCHE AGGLO renseigne une base de données et assure le suivi des branchements et de l'encaissement des PFAC.

**EN SYNTHÈSE DES DOSSIERS D'URBANISME TRAITÉS EN 2024 :**

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
🔧 Instructions de PC en assainissement collectif (uniquement pour le territoire en régie),	<b>150</b>	144
🔧 Instructions de PA en assainissement collectif (uniquement pour le territoire en régie),	<b>10</b>	13
🔧 Instructions de PC en assainissement non collectif - SPANC (pour l'ensemble du territoire ARCHE)	<b>80</b>	65

### 5.4 CARTOGRAPHIE INFORMATIQUE DES PLANS DE RESEAUX

Dès le transfert des compétences Eau et Assainissement, ARCHE Agglo (Unité Eau et Assainissement) a engagé des démarches pour consolider la cartographie des réseaux, outil indispensable pour la gestion du service.

**ACTIONS MENEES SUR L'EXERCICE 2024 :**

- 🔧 Réalisation de 3 schémas directeur d'assainissement avec cartographie des réseaux en classe A (précision 40 cm) : Arthemonay, Montchenu et Vion.
- 🔧 Cartographie par levé GPS de réseaux pour compléter les secteurs sans plan ou nécessitant un recalage,
- 🔧 Poursuite de l'intégration de plans de recollement dans le SIG du service,
- 🔧 Intégration du MNT, réalisé par le CRAIG dans le cadre de notre adhésion, sur le logiciel QGIS.

Le tableau suivant présente, par commune, l'état d'avancement de la cartographie des réseaux.

A noter que lors des interventions du technicien « gestion patrimoniale » en charge de la cartographie des réseaux, nous constatons régulièrement des erreurs ou approximations sur les plans existants, ce qui nécessite une mobilisation conséquente pour les vérifications de terrain.

**INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE : INDICATEUR DE PERFORMANCE P103.2B ET P 202.2B :**

- 🔧 **En 2024, l'indice pour le territoire en régie est de :**
- 🔧 Service Régie intercommunale Eau Potable : 120 points ;
- 🔧 Service Régie intercommunale Assainissement : 50 points.

**ETAT DE LA CARTOGRAPHIE DES RESEAUX EN 2024 :**

Commune	Linéaire Réseau EU, Epl, Unitaire (km)	Plans sur QGIS	Etat donnée SIG	Précision
ARLEBOSC	3,113	Oui	Complet avec MAJ	Variable
ARTHEMONAY	0,743	Oui	Incomplet	Classe A
BATHERNAY	1,327	Oui	Incomplet	Variable
BEAUMONT MONTEUX	11,638	Oui	Complet avec MAJ	Variable
BOUCIEU-LE-ROI	3,269	Oui	Complet avec MAJ	Variable
BOZAS	1,617	Oui	Complet avec MAJ	Classe A
BREN	6,603	Oui	Complet avec MAJ	Classe C
CHANOS-CURSON	17,382	Oui	Complet avec MAJ	Classe A
CHANTEMERLE LES BLES	12,039	Oui	Complet avec MAJ	Variable
CHARMES SUR L HERBASSE	17,118	Oui	Complet avec MAJ	Classe C
CHAVANNES	8,878	Oui	Complet avec MAJ	Classe A
CHEMINAS	2,186	Oui	Incomplet	Variable
COLOMBIER LE VIEUX	9,202	Oui	Complet avec MAJ	Classe A
COLOMBIER-LE-JEUNE	5,920	Oui	Complet avec MAJ	Classe A
CROZES HERMITAGE	10,114	Oui	Complet avec MAJ	Classe C
EROME	10,157	Oui	DSP	Classe C
ETABLES	19,408	Oui	Complet avec MAJ	Classe A
GERVANS	13,650	Oui	Complet avec MAJ	Variable
GLUN	6,466	Oui	Complet avec MAJ	Classe C
LA ROCHE DE GLUN	24,491	Oui	Complet avec MAJ	Classe C
LARNAGE	10,512	Oui	Complet avec MAJ	Classe C
LEMPES	5,177	Oui	Incomplet	Variable
MARGES	9,936	Oui	Complet avec MAJ	Classe C
MARSAZ	5,629	Oui	Complet avec MAJ	Classe A
MAUVES	15,815	Oui	DSP	Variable
MERCUROL-VEAUNES	27,772	Oui	Complet avec MAJ	Variable
MONTCHENU	4,604	Oui	Complet avec MAJ	Classe C
PAILHARES	0,000	Non	Inexistant	
PLATS	7,700	Oui	DSP	
PONT DE L ISERE	31,200	Oui	DSP	
SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN	5,872	Oui	Complet avec MAJ	Variable
SAINT-DONAT-SUR-L HERBASSE	34,605	Oui	Incomplet	Variable
SAINT-FELICIEN	17,274	Oui	Complet avec MAJ	Variable
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS	47,634	Oui	Incomplet	Variable
SAINT-VICTOR	7,948	Oui	Complet avec MAJ	Variable
SECHERAS	6,968	Oui	Incomplet	Variable
SERVES SUR RHONE	10,405	Oui	DSP	
TAIN L HERMITAGE	58,266	Oui	DSP	
TOURNON SUR RHONE	115,768	Oui	Complet avec MAJ	Variable
VAUDEVANT	3,253	Oui	Complet avec MAJ	Classe A
VION	7,274	Oui	Incomplet	Variable
<b>TOTAL</b>	<b>618,933</b>			

Commune	Linéaire Réseau Eau potable km	Plans sur QGIS	Etat donnée SIG	Précision
MAUVES	10,935	Oui	DSP	
PAILHARES	24,367	Oui	Complet avec MAJ	Classe A
TAIN L HERMITAGE	43,230	Oui	DSP	
TOURNON SUR RHONE	84,643	Oui	Complet avec MAJ	Variable
<b>TOTAL</b>	<b>163,175</b>			

## 5.5 TRAVAUX DE BRANCHEMENTS

Afin de répondre aux sollicitations des usagers qui ont besoin d'un branchement, l'Unité Eau et Assainissement d'ARCHE Agglo :

- ✓ étudie la faisabilité en lien avec l'utilisateur,
- ✓ fait chiffrer les travaux par des entreprises référentes,
- ✓ assure le suivi de réalisation des travaux avec l'entreprise choisie,
- ✓ assure le financement des travaux.

### EN SYNTHÈSE DES DOSSIERS DE BRANCHEMENTS TRAITÉS PAR L'UNITÉ EAU & ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE EN RÉGIE :

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
✚ Nombre de demandes de branchements d'assainissement (uniquement pour le territoire en régie)	<b>70</b>	85
✚ Nombre de demandes de branchements d'eau potable ou d'individualisation de compteurs (territoire en régie)	<b>52</b>	46

18

## 5.6 FACTURATION DES REDEVANCES

L'Unité Eau et Assainissement d'ARCHE AGGLO a préparé la campagne de facturation 2024 pour 7 communes : Tournon, Pailharès, Arthémonay, Bathernay, Charmes/Herbasse, Margès, Montchenu.

Les autres communes sont facturées par convention, soit par des prestataires privés, soit par le Syndicat des Eaux de la Veauce.

### NOMBRE DE FACTURES EMISES PAR L'UNITÉ EAU & ASSAINISSEMENT :

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
✚ Nombre de factures émises	<b>10 297</b>	10 017

## 5.7 RELATION AUX USAGERS

Comme évoqué ci-dessus, le service « Administratif et relation aux usagers » est organisé pour répondre aux sollicitations diverses des usagers.

- ✚ Ligne « eau potable » : 04.75.07.83.63 & Ligne « assainissement » : 04.26.78.57.60.
- ✚ Accueil au bureau de Tournon et au bureau de Mauves,
- ✚ Rendez-vous d'un agent technique en clientèle : 2 jours/semaine (Service Eau potable).

### 5.7.1 APPELS TELEPHONIQUES

#### EN SYNTHÈSE DES APPELS REÇUS PAR L'UNITÉ EAU & ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2024 :

	LIGNE « EAU POTABLE »	LIGNE « ASSAINISSEMENT »
✚ Nombre d'appels reçus	5 240	1 515
✚ Taux de réponse aux appels	81 %	80 %
✚ Temps de conversation total	203 h 14 m 06s	56 h 16 m 34s
✚ Durée moyenne de conversation	02 m 54s	02 m 38s

La majorité de ces appels concerne des mutations (cf. § 5.7.2.) ou des questions relatives à la facturation.

### 5.7.2 MUTATIONS D'ABONNEMENTS EAU POTABLE

Pour les contrats d'eau potable gérés par la régie (Tournon-sur-Rhône et Pailharès), le service a procédé aux ouvertures / résiliations d'abonnements d'eau potable suivantes :

**EN SYNTHÈSE DES MUTATIONS TRAITÉES PAR L'UNITÉ EAU & ASSAINISSEMENT :**

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
📌 Nombre d'ouvertures de contrat	<b>570</b>	604
📌 Nombre de résiliations de contrat	<b>521</b>	521

19

### 5.7.3 LES RECLAMATIONS CLIENTS

Deux indicateurs SISPEA concernent le nombre de réclamations écrites reçues par le service, hors réclamations liées au prix de l'eau. Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées. Les réclamations sont soit techniques (inondations, travaux, odeurs...), soit relatives à la facturation.

**TAUX DE RECLAMATION : INDICATEUR DE PERFORMANCE P 155.1 ET P258.1 :**

	NOMBRE DE RECLAMATIONS ECRITES REÇUES EN 2024	NOMBRE D'ABONNES 2024	TAUX DE RECLAMATION EN ‰
<b>Service Assainissement (territoire en Régie)</b>	<b>1</b>	17 564 abonnés	<b>Indicateur P258.1 :</b> 0,05 ‰
<b>Service Eau potable (territoire en Régie)</b>	<b>10</b>	6 062 abonnés	<b>Indicateur P155.1</b> 1,65 ‰
<b>Service SPANC</b>	<b>0</b>	6 286 abonnés	0 ‰

## 5.8 SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMMUNES EN RÉGIE

### LES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT EXPLOITÉES EN RÉGIE :

- ✚ Exploitation de 48 postes de refoulement ou relevage des eaux usées – cf. liste en annexe 3,
- ✚ Exploitation de 33 stations d'épuration pour 17 500 équivalents habitants – cf. liste en annexe 3,
- ✚ Exploitation des réseaux d'assainissement ~ 480 km de réseaux + 17 500 branchements,

### 5.8.1 NOMBRE D'ABONNES ET POPULATION DESSERVIE

DONNEES INSEE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024 : DATE DE REFERENCE STATISTIQUE INSEE 2022.

✚ Population municipale territoire ARCHE Agglo 59 079 habitants

L'indicateur de performance D101.0 concerne la **population permanente et saisonnière desservie** par le réseau d'assainissement.

#### POPULATION DESSERVIE : INDICATEUR DE PERFORMANCE D201.0

Service Assainissement	Nombre d'abonnés 2024	D201.0 Population desservie
Communes en Régie	17 564 ab.	40 400 habitants
Communes en DSP (pour mémoire)	6 345 ab.	14 590 habitants

Nota : il est considéré un ratio de 2,3 personnes par abonné.

### 5.8.2 ENTRETIEN POSTES DE RELEVAGE ET STATIONS D'ÉPURATION

En 2024, chaque ouvrage non télésurveillé a fait l'objet à minima d'un passage hebdomadaire de surveillance et d'exploitation courante.

Les ouvrages télésurveillés sont surveillés en permanence (envoi d'alarme), ainsi que de passages réguliers sur sites.

Au-delà de ces passages, ces ouvrages font l'objet de maintenance plus technique à échéance régulière.

### 5.8.3 INTERVENTIONS EN ASTREINTE

#### SYNTHESE DES INTERVENTIONS EN ASTREINTE ASSAINISSEMENT :

Service Assainissement	Nombre interventions 2024	Nombre d'heures en astreinte 2024	Nombre interventions 2023	Nombre d'heures en astreinte 2023
Sorties en astreinte	<b>75 interventions</b>	<b>111 heures</b>	80 interventions	135 heures

**SERVICE ASSAINISSEMENT : NOMBRE D'INTERVENTIONS EN ASTREINTE PAR COMMUNE :**

	Désobstruction réseau Eaux Usées	Divers Eaux Pluviales	Divers Eaux Usées	Nuisance olfactive	Problème électro - mécanique	Total général
Arlebosc	1					<b>1</b>
Arthemonay					1	<b>1</b>
Beaumont Monteux					3	<b>3</b>
Boucieu le roi	1					<b>1</b>
Chanos Curson					2	<b>2</b>
Chantemerles les b.			1		1	<b>2</b>
Charmes / Herbasse					4	<b>4</b>
Etables	1		2	1		<b>4</b>
La Roche de Glun	1					<b>1</b>
Margès			1		1	<b>2</b>
Mercuriol Veaunes	1				1	<b>2</b>
Pailharès					1	<b>1</b>
Sécheras			1		6	<b>7</b>
St Jean de Muzols	1				2	<b>3</b>
St Donat / Herbasse			3		17	<b>20</b>
St Félicien		1				<b>1</b>
Tournon / Rhône	2		2		14	<b>18</b>
Vion	1		1			<b>2</b>
<b>Total général</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>53</b>	<b>75</b>

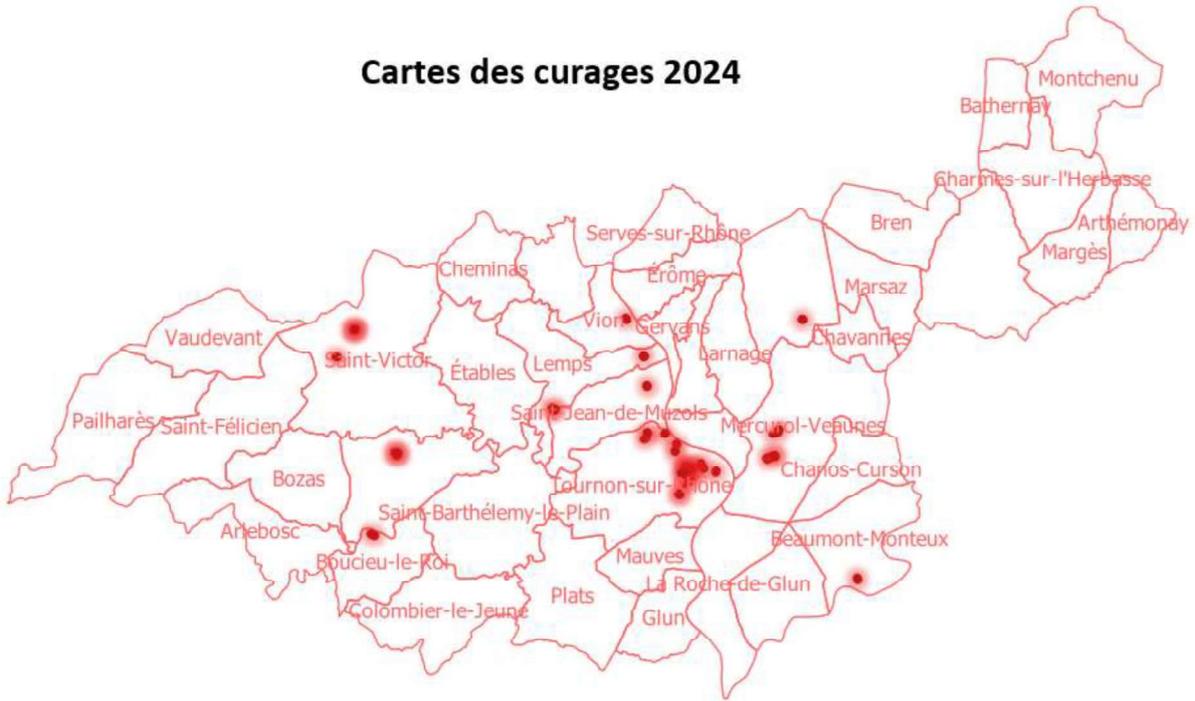
**5.8.4 INTERVENTIONS EN CURAGE**

En 2024, l'équipe d'exploitation est intervenue pour des interventions de curage de réseau (préventif ou curatif) et d'inspections caméra (ITV).

**SYNTHESE DES INTERVENTIONS DE CURAGE ASSAINISSEMENT :**

Service Assainissement	2024	2023
Quantité de curage curatif	<b>55 désobstructions</b>	48 désobstructions
Quantité de curage préventif	<b>29 journées</b>	33 journées
Quantité d'inspection réseau	<b>10 ITV</b>	19 ITV

## Cartes des curages 2024



Communes :	Réseau d'eaux pluviales		Réseau d'eaux usées	
	Nb Interventions	Linéaire de curage en ml	Nb Interventions	Linéaire de curage en ml
Tournon-sur-Rhône			7	2227,1
Vion			1	77,5
Colombier-le-Vieux			1	251,5
Saint-Victor			1	152,7
Saint-Jean-de-Muzols			1	55,9
Mercuriol-Veaunes			2	773,6
Chantemerle-les-Blés			1	50,8
Beaumont-Monteux			1	87,9
Boucieu-le-Roi			1	154,1
Lemps			1	72,5
Vion	1	20,6	1	225,5
Saint-Donat-sur-l'Herbasse			1	9
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>20,6</b>	<b>19</b>	<b>4 138,1</b>

### 5.8.5 INTERVENTIONS EN CHANTIER

En 2024, l'équipe d'exploitation est intervenue pour des chantiers en terrassement visant, soit à la création de branchements, soit à la réparation / modifications de défauts mineurs sur réseau.

**SYNTHESE DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT REALISES PAR LE SERVICE ASSAINISSEMENT :**

Service Assainissement	2024	2023
Nombre d'interventions en chantier de terrassement	<b>69 : dont</b> - <b>4 branchements</b> - <b>53 mises à la cote ou réparation de tampons</b> - <b>12 divers maçonneries</b>	31  + 28 mises à la cote ou réparation de tampons

### 5.8.6 BILANS D'AUTOSURVEILLANCE

Un marché de prestations est en cours avec le SATESE pour le contrôle de l'exploitation des stations d'épuration :

- ✓ Réalisation des bilans 24h réglementaires pour les stations de capacité < 2 000 EH,
- ✓ une visite analyse sur chaque station < 2 000 EH qui n'a pas de bilan 24h obligatoire,
- ✓ audit des dispositifs d'autosurveillance pour les stations et réseaux de capacité > 2 000 EH.

**LISTE DES OUVRAGES AYANT FAIT L'OBJET D'UN BILAN D'AUTOSURVEILLANCE EN 2024 :**

BILAN 24h < 2 000 EH	AUDIT STEP > 2 000 EH	AUDIT RESEAU > 2 000 EH
STEP Vion STEP Sécheras STEP Colombier le Vieux (Bargay) STEP Colombier le Jeune STEP Arlebosc STEP Boucieu le Roi STEP St Barthelemy le Plain STEP Beaumont Monteux STEP Bren Chef lieu STEP Chanos Curson STEP Chantemerle les blés STEP Mercuriol Veaunes	Charmes sur l'Herbasse _ Champos Tournon sur Rhône Tain l'Hermitage	Tournon sur Rhône Tain l'Hermitage

Pour chaque ouvrage, le rapport d'audit est adressé au Service de Police de l'eau qui statue sur la conformité de l'équipement par rapport à la réglementation.

**LISTE DES STATIONS D'EPURATION AVEC UNE NON-CONFORMITE REGLEMENTAIRE EN 2024 :**

✚ 3 ouvrages concernés :

- STEP Colombier le Jeune (Process obsolète (lagunage) + présence de poches de gaz sous la géomembrane)
- STEP Arlebosc (Station obsolète, pas de clarificateur : présence de MES en sortie)
- STEP Boucieu le Roi (Remontées de boues liées à la date du bilan 24h (début premières chaleurs))

Quatre stations d'épuration seront réhabilitées dans les années à venir :

- ✓ Colombier le jeune
- ✓ Etables
- ✓ Saint Barthélémy le Plain
- ✓ Lemps

### 5.8.7 CAS DES STATIONS D'ÉPURATION DE CAPACITÉ > 2000 EQUIVALENTS HABITANTS

Deux stations d'épuration exploitées en régie ont une capacité de traitement > 2000 EH, ce qui implique une autosurveillance permanente.

- 📍 STEP de Champos – 2500 EH
- 📍 STEP de St Donat – 7000 EH

Nous présentons ci-après la synthèse des résultats du rapport annuel adressé au service de Police de l'eau.

#### 5.8.7.1 STEP de St Donat

Localisation	Nature des travaux ou intervention
Recirculation des boues	Remplacement de la pompe n°2 – 14/02/2024
	Remplacement du variateur de la pompe n°2 – 24/10/2024
Fosse à écumes	Remplacement de la pompe - 14/02/2024
Informatique	Remplacement de l'onduleur de la supervision – 05/06/2024
	Mise à jour de la version de la supervision PC Vue en v.16 – 15/07/2024
Eau industrielle	Remplacement de 2 électrovannes

#### LISTE DES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

N°	Date de début	Date de fin	Durée	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'évènement (arrêt programmé, opération de maintenance, incident ...)	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
1	06/02/2024	14/02/2024	8 jours	Oui	Dysfonctionnement de la sonde redox – mauvaise mesure qui remonte en supervision	Oui, dégradation de la qualité du traitement Mauvais abattement du NH4 (bilan 24h du 06/02/2024)	Etalonnage de la sonde redox tous les 6 mois
2	30/05/2024	Toujours en cours		Oui	Arrêt de l'agitateur horizontal suite à la chute de la barre de fixation dans le bassin d'aération – impossible de remettre en place l'agitateur avec un BA en eau	Aucun impact – bilans 24h conformes	-
<b>Travaux programmé prévu en 2025</b>							
3	16/07/2024	16/07/2024	30 minutes	Non	Remplacement de l'automate de la station qui était obsolète	Aucun impact – station mis en mode dégradé le temps de remplacer l'automate	-
4	27/11/2024	Toujours en cours		Oui	Surpresseur n°1 mis à l'arrêt pour réparation (partie surpression en panne) – <b>en cours de réparation</b>	Aucun impact – présence d'un autre surpresseur	-
5	26/12/2024	27/12/2024		Oui	Fusible carte entrée automate fondu	Aucun impact – perte de donnée des volumes pendant 1 jours et demi	Modification de l'intitulé de l'alarme pour une intervention plus rapide

	2020	2021	2022	2023	2024	Diff. An/An-1 (%)
Pluviométrie (mm)	515	1 054	760.80	1159.40	832.27	-28 %
Entrée A3 (m <sup>3</sup> )	202 256	288 698	253 675	302 379	324 453	7 %
Sortie A4 (m <sup>3</sup> )	208 280	294 688	269 172	328 952	360 867	10 %
Déversoir en tête de station A2 (m <sup>3</sup> )	7	4	256	928	639	-31 %
By-pass A5 (m <sup>3</sup> )	7 873	20 907	10 973	26388	13 285	-50 %

L'année 2024 a été marqué par une pluviométrie proche de la normale.

Nombre de jours avec déversements	2020	2021	2022	2023	2024
Déversoir en tête de station A2 (m <sup>3</sup> )	1	2	6	13	6
By-pass A5 (m <sup>3</sup> )	23	29	12	22	12

Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année :

Boues		Quantité annuelle brute (Tonnes ou m3)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)			59.68 TMS
Boues apportées (point S5)	Origine		
	Total		59.68 TMS
Boues évacuées (points S6 et S17)			0

#### RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

		MES	DCO	DBO5	NGL	NTK	N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT									
		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)																
Débit journalier de référence (m3/j)		1970																	
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)		276.36																	
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12	12	12	4	4	4	4	4	4									
	Nombre de mesures réalisées	12	12	12	10	10	10	10	10	10									
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	98	4.5	95	21	98	3.5	89	4.5	81	3.8	93	2.3	0.85	0.85	85	0.7		
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	12	12	12	10	10	10	10	10	10									
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	98	4.5	95	21	98	3.5	89	4.5	81	3.8	93	2.3			85	0.7		
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50		30		20							4	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire	0	0	0	0	0	0											0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90	35	80	110	80	25	70	15	75	10	90	7					80	2
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2							2	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0	0	0	0	0	0	1	1									0	
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle																			
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			Oui							Oui	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		CONFORME																	

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007 (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (\*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(\*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 22/06/2007.

### 5.8.7.2 STEP de Champos

#### BILAN DES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

Localisation	Nature des travaux ou intervention
Informatique	Remplacement de l'onduleur – 22/07/2024
Bassin d'orage	Remplacement du moteur de la pompe de restitution – 15/10/2024

	2020	2021	2022	2023	2024	Diff. An/An-1 (%)
Pluviométrie (mm)	780	1 155	795	959.45	950.89	-1 %
Entrée A3 (m <sup>3</sup> )	78 915	98 040	88 486	95 630	98 239	3 %
Sortie A4 (m <sup>3</sup> )	80 187	97 457	91 174	98 076	99 897	2 %
Déversoir en tête de station A2 (m <sup>3</sup> )	497	1 665	382	2 432	102	-96 %
By-pass A5 (m <sup>3</sup> )	368	1 595	844	0	566	100 %

L'année 2024 a été marquée par une pluviométrie proche de la normale.

Les volumes en entrée de station restent stable par rapport aux années précédentes.

Les déversements au point A2 ont nettement diminué grâce à la remise en service de la pompe de restitution du bassin d'orage. Ce dernier peut de nouveau être mobilisé pour des pluies non significative et éviter des déversements au point A2.

Nombre de jours avec déversements	2020	2021	2022	2023	2024
Déversoir en tête de station A2 (m <sup>3</sup> )	17	13	6	13	5
By-pass A5 (m <sup>3</sup> )	35	33	22	0	12

Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année :

Boues		Quantité annuelle brute (Tonnes)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)			25.65
Boues apportées (point S5)	Origine		
	Total		
Boues évacuées (points S6 et S17) vers compostage			17.70

RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

		MES		DOD		DIBOS		NGL		NTR		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT		
		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)									
Débit journalier de référence (m3/j)	525																
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)	84.22																
Ensemble des	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12		12		12		12		12		12	12	12	12		
	Nombre de mesures réalisées	12		12		12		12		12		12	12	12	12		
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	96	4.6	96	17.9	96	3.0	91	5.4	93	3.9	1.7	0.05	0.53	38	3.7	
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	12		12		12		12		12		12	12	12	12		
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	90	4.6	96	17.9	90	3.0	91	5.4	93	3.9	1.7	0.05	0.53	38	3.7	
	Valeur réductible (1)		85		250		50										
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réductible	0		0		0											
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90	35	75	125	80	25	70	22		15	10					2 kg/j
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2		2		2		2		2		2			2		
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0		0		0		0			0		
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle																
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Oui	Oui				Oui										
Conformité global selon l'exploitant (O/N) :		CONFORME															

27

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (\*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement (\*\*). Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 22/06/2007.

## 5.9 SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CAS DES COMMUNES EN DSP

Pour mémoire, le délégataire a remis pour chaque service, un RAD (Rapport Annuel du Délégué) reprenant l'activité 2024 liée à l'exploitation des réseaux et ouvrages.

Les tableaux ci-après présentent l'extraction de quelques données issues des RAD 2024.

### SYNTHESE DE DONNEES ASSAINISSEMENT ISSUE DES RAD 2024 :

Commune	Nombre d'abonnés	Indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale	Conformité performances des ouvrages d'épuration	Charge entrante sur la station d'épuration	Quantité de boues évacuées
Erôme	373	81	Non conforme	8,30 kg DBO5	2,24 t de MS
Mauves	627	30	Conforme	28,98 kg DBO5	0,39 t de MS
Plats	368	81	Conforme	26,40 kg DBO5	4,00 t de MS
Pont de l'Isère	1 457	80	Conforme	NC	NC
Serves / Rhône	315	84	Conforme	38,40 kg DBO5	1,08 t de MS
Tain l'Hermitage	3 273	94	Non conforme	580,52 kg DBO5	13,39 t de MS
Tournon (STEP)	5 583		Conforme	1 694,00 kg DBO5	134,35 t de MS
<b>TOTAL</b>	<b>6 413</b>	Moy. : <b>75 pts</b>		<b>2 376,6 kg DBO5</b>	<b>155,45 t de MS</b>

28

Pour rappel la population desservie par un système d'assainissement en DSP est de 14 590 habitants.

## 5.10 SERVICE EAU POTABLE – COMMUNES EN REGIE

### LES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE EXPLOITEES EN REGIE :

- ✚ Surveillance de 3 ressources d'eau potable pour 755 300 m<sup>3</sup> produits,
- ✚ Exploitation / surveillance de 11 réservoirs d'eau potable (~ 3700 m<sup>3</sup> de stockage),
- ✚ Exploitation de 6 stations de pompage + 4 surpresseurs en eau potable,
- ✚ Exploitation des réseaux d'eau potable 110 km de réseaux + 6 060 branchements.

### 5.10.1 NOMBRE D'ABONNES ET POPULATION DESSERVIE

DONNEES INSEE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024 : DATE DE REFERENCE STATISTIQUE INSEE 2022.

✚ Population municipale territoire ARCHE Agglo 59 079 habitants

29

L'indicateur de performance D101.0 concerne la **population permanente et saisonnière desservie** par le réseau d'eau potable.

#### POPULATION DESSERVIE : INDICATEUR DE PERFORMANCE D101.0

Unité de distribution	Nombre d'abonnés 2024	D101.0 Population desservie
Tournon sur Rhône	5 863 ab.	13 500 habitants
Pailharès	199 ab	460 habitants
Communes en DSP (pour mémoire)	3 910 ab	8 990 habitants

Nota : il est considéré un ratio de 2,3 personnes par abonné.

### 5.10.2 PRODUCTION D'EAU POTABLE

#### TOURNON-SUR-RHONE

L'eau est prélevée sur le site protégé de l'Observance, par la station du stade, disposant d'un puits de 10 mètres de profondeur (puits de l'Observance).

La nappe phréatique exploitée, est alimentée par le bassin versant du Doux, en limite de la confluence avec le Rhône.

Les périmètres de protection sont instaurés depuis la Déclaration d'Utilité Publique du 13 juillet 1984.

Afin de mettre à jour l'arrêté préfectoral du 13/07/1984, selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un nouvel arrêté préfectoral a été délivré le 22 septembre 2010.

#### PAILHARES

Captage de la Seigne (2002) – au niveau du Col du Buisson. Ce captage est autorisé par Arrêté de 2006. La source était donnée pour un étiage de ~ 1,6 m<sup>3</sup>/h.

Captage de Baud (1972) < 43 m<sup>3</sup>/jour, situé au-dessus du village. Ce captage est autorisé par Arrêté de 2006.

#### SYNTHESE DES VOLUMES PRODUITS :

Captage	Volume prélevé en 2024	Volume prélevé en 2023
Tournon - Observance	744 992 m <sup>3</sup>	650 099 m <sup>3</sup>
Pailhares – La Seigne	10 325 m <sup>3</sup>	11 762 m <sup>3</sup>
Pailhares - Baud		

**TOURNON – PLATEAU DE PIERRE - COMPARAISON DES VOLUMES VENDUS AUX IRRIGANTS :**

Volume	en 2024	en 2023
Volumes vendus aux irrigants	<b>20 329 m<sup>3</sup></b>	30 131 m <sup>3</sup>

**5.10.3 VOLUMES D'EAU ACHETES EN GROS**
**VOLUME ANNUEL D'ACHAT D'EAU :**

Point d'achat en gros	Volume acheté en 2024	Volume acheté en 2023
Tournon – Secours Ville	<b>0 m<sup>3</sup></b>	0 m <sup>3</sup>
Tournon – Plateau de Pierre	<b>0 m<sup>3</sup></b>	0 m <sup>3</sup>
Pailharès (transport camion citernes depuis SIE Cance Doux – St Félicien)	<b>0 m<sup>3</sup></b>	70 m <sup>3</sup>

30

Sur Tournon, il existe deux interconnexions avec le Syndicat Cance Doux.

Pas de maillage existant sur le réseau de Pailharès pour un secours ou un achat d'eau.

**5.10.4 VOLUMES COMPTABILISES ET VENDUS**

Les données concernent la période de consommation 2024, comprise entre les deux dates médianes des campagnes de relève 2023 et 2024 :

- ✓ Tournon : d'octobre 2023 à octobre 2024 (facturation fin décembre 2024),
- ✓ Pailharès : de septembre 2023 à septembre 2024 (facturation en novembre 2024).

**SYNTHESE DES VOLUMES ANNUELS CONSOMMES AVEC COMPTAGE :**

Unité de distribution	Volumes comptabilisés 2024	Volumes comptabilisés 2023
Tournon sur Rhône	<b>587 504 m<sup>3</sup></b>	577 414 m <sup>3</sup>
Pailharès	<b>9 305 m<sup>3</sup></b>	8 946 m <sup>3</sup>

**5.10.5 VOLUMES CONSOMMES AUTORISES SANS COMPTES**

Les volumes autorisés sans comptage sont ceux utilisés par des usagers connus et autorisés. Il s'agit principalement des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, des manœuvres incendie, des chasses d'eau vers le réseau d'assainissement...

Ces volumes sont estimés. Ils sont pris en compte dans le calcul du rendement des réseaux (cf. § suivant)

**ESTIMATION DES VOLUMES CONSOMMES AUTORISES SANS COMPTES**

Unité de distribution	Volumes sans comptage 2024	Volumes sans comptage 2023
Tournon sur Rhône	<b>1 500 m<sup>3</sup></b>	9 172 m <sup>3</sup>
Pailharès	<b>30 m<sup>3</sup></b>	40 m <sup>3</sup>

**5.10.6 VOLUMES DE SERVICE**

Les volumes de service sont les volumes utilisés pour l'exploitation du réseau de distribution. Il s'agit principalement des lavages de réservoirs, des purges de réseaux, désinfection après travaux...

Ces volumes sont estimés. Ils sont pris en compte dans le calcul du rendement des réseaux (cf. § suivant)

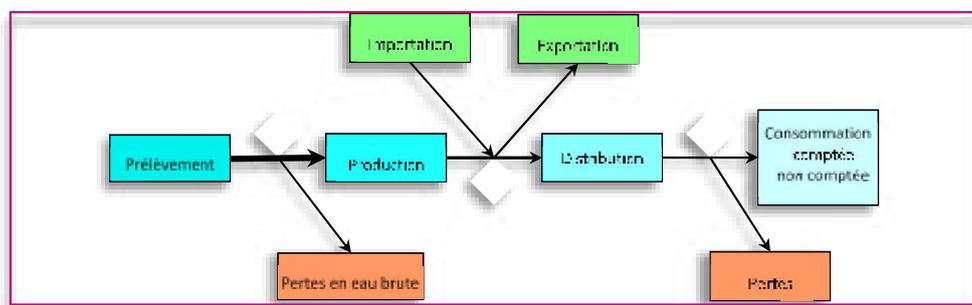
**ESTIMATION DES VOLUMES DE SERVICE**

Unité de distribution	Volumes de service 2024	Volumes de service 2023
Tournon sur Rhône	6 206m <sup>3</sup>	Inclus dans Volumes sans comptage
Pailharès	56 m <sup>3</sup>	Inclus dans Volumes sans comptage

**5.10.7 CALCUL DES PERTES ET DES RENDEMENTS DES RESEAUX**

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement définit précisément trois indicateurs qualifiant le rendement du réseau de distribution :

- ✓ le rendement du réseau de distribution,
- ✓ l'indice linéaire des volumes non comptés,
- ✓ l'indice linéaire de pertes en réseaux.


**RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION :**

Cet indicateur représente le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) + le volume non compté utilisé pour la gestion du service et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.

**RENDEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE : INDICATEUR DE PERFORMANCE D104.3**

Unité de distribution	Rendement net 2024	Rendement net 2023
Tournon sur Rhône	80 %	90 %
Pailharès	91 %	76 %

Commentaire : nette baisse du rendement de réseau sur Tournon liée à une série de fuites importantes (cf liste ci-dessous). Des campagnes de recherche de fuites ont été intensifiées.

Le rendement sur Pailharès est en nette amélioration.

**Liste des fuites réparées suite aux investigations de recherches :**

Tournon-sur-Rhône :

- 05/02 : rue Thiers : fuite sur branchement
- 07/05 : 6 Avenue du 08 mai : casse sur colonne montante
- 21/05 : chemin de la Digue : fuite sur branchement
- 03/06 : Avenue du 08 mai / Impasse Chaillot : casse franche sur Fonte Grise
- 04/06 : Passage Verbeurgt : fuite sur ancien réseau plomb
- 12/06 : Avenue Parmentier : casse franche sur Fonte Grise
- 17/07 : Rue Marc Sauzet : casse franche sur Fonte Grise
- 19/08 : Avenue du 08 mai / Impasse Chaillot : nouvelle casse franche sur Fonte Grise
- 24/08 : Rue Fellbach / carrefour de l'Europe : fuite sur ancien réseau plomb
- 04/12 : Rue des Poulénards : fuite sur branchement

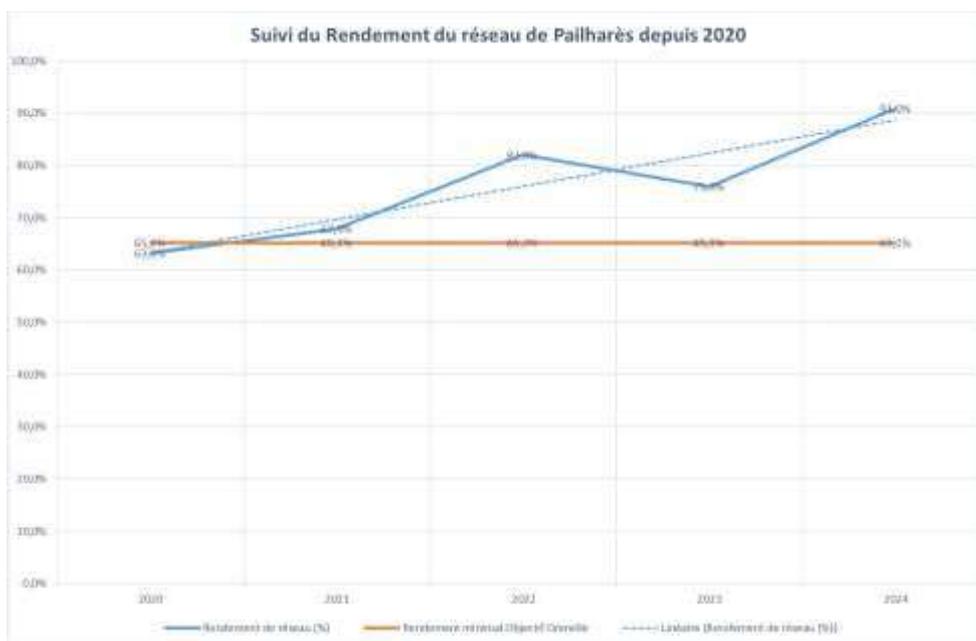
Pailharès :

- 23/01 : Le Grand Houx : fuite sur robinet avant compteur
- 23/01 : Quartier Tisseron : fuite sur pièces de raccordement de canalisations (Major PE 63 mm)
- 18/03 : Chemin pièces de la Croix : fuite sur pièces de raccordement de canalisations (Major PE 50 mm)
- 19/03 : Quartier Rocher : fuite sur pièces de raccordement de canalisations (1 fuite sur plaque pleine + 1 fuite sur major PE 63 mm)
- 20/03 : Chemin de Fontay : fuite sur collier de branchement

Courbe de tendance du suivi des rendements Réseau sur Tournon-sur-Rhône :



Courbe de tendance du suivi des rendements Réseau de Pailharès :



### INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES :

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, la somme des pertes par fuites et des volumes consommés sur le réseau qui ne font pas l'objet d'un comptage.

#### INDICE LINEAIRE DE VOLUMES NON COMPTES : INDICATEUR DE PERFORMANCE P105.3

Unité de distribution	Indice de volumes non comptés 2024	Indice de volumes non comptés 2023
Tournon sur Rhône	<b>5,0 m<sup>3</sup>/km/jour</b>	2,3 m <sup>3</sup> /km/jour
Pailharès	<b>0,1 m<sup>3</sup>/km/jour</b>	0,3 m <sup>3</sup> /km/jour

### INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU :

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes sur le réseau de distribution (fuites, vols d'eau, défauts de comptage...).

#### INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU : INDICATEUR DE PERFORMANCE D106.3

Unité de distribution	Indice de pertes 2024	Indice de pertes 2023
Tournon sur Rhône	<b>4,8 m<sup>3</sup>/km/jour</b>	2,0 m <sup>3</sup> /km/jour
Pailharès	<b>0,1 m<sup>3</sup>/km/jour</b>	0,3 m <sup>3</sup> /km/jour

33

En 2024, les pertes sont évaluées à :

- 149 800 m<sup>3</sup>/an sur Tournon, soit 17 m<sup>3</sup>/h de fuites ou pertes non comptées.
- 920 m<sup>3</sup>/an sur Pailhares, soit 105 litres/h de fuites ou pertes non comptées.

### 5.10.8 QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Le contrôle réglementaire de la qualité de l'eau potable est assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui réalise des analyses tout au long de l'année.

En complément, le service assure également un contrôle régulier de la qualité des eaux, appelé « autocontrôle ».

La présence de ces paramètres à des concentrations supérieures aux limites définies par la réglementation, peut constituer un danger pour la santé du consommateur.

#### 5.10.8.1 Taux de conformité des paramètres microbiologiques

Cet indicateur définit le taux de conformité des paramètres permettant d'évaluer la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine.

#### TAUX DE CONFORMITE MICROBIOLOGIE : INDICATEUR DE PERFORMANCE P101.1

Unité de distribution	Nombre de prélèvements effectués en 2024	Nb de prélèvements conformes	P101.1 Taux de conformité Microbiologie
Tournon sur Rhône	30	30	<b>100 %</b>
Pailharès	10	10	<b>100 %</b>

### 5.10.8.2 Taux de conformité des paramètres physico-chimiques

Cet indicateur définit le taux de conformité des paramètres permettant d'évaluer la qualité physico-chimique de l'eau destinée à la consommation humaine.

#### TAUX DE CONFORMITE MICROBIOLOGIE : INDICATEUR DE PERFORMANCE P102.1

Unité de distribution	Nombre de prélèvements effectués en 2024	Nb de prélèvements conformes	P102.1 Taux conformité Physico-chimie
Tournon sur Rhône	39	39	100 %
Pailharès	10	10	100 %

### 5.10.8.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource

Cet indicateur fourni par l'A.R.S. donne, en %, le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection de la ressource.

#### INDICE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE : INDICATEUR DE PERFORMANCE VP193

Unité de distribution	VP193 Indice de protection de la ressource
Tournon sur Rhône -Observance	80 %
Pailharès – Baud	80 %
Pailhares – La Saigne	80 %

### 5.10.9 INTERVENTIONS COURANTES EAU POTABLE

En 2024, chaque ouvrage fait l'objet à minima d'un passage hebdomadaire de surveillance et d'exploitation courante.

### 5.10.10 INTERVENTIONS EN ASTREINTE

#### SYNTHESE DES INTERVENTIONS EN ASTREINTE EAU POTABLE :

Nombre interventions 2024	Nombre d'heures d'astreinte 2024	Nombre interventions 2023	Nombre d'heures d'astreinte 2023
52 interventions	85 heures	53 interventions	71 heures

Le tableau suivant présente la typologie des sorties en astreinte pour le service d'eau potable :

	Pailhares	Tournon	Total général
Alarme	2	12	14
Divers AEP		6	6
Fuite domaine public		14	14
Fuite privative		3	3
Intervention réseau AEP		1	1
Manque d'eau	1	1	2
Problème électromécanique		4	4
Problème pression		2	2
Problème qualité eau		3	3
Problème ressource eau		2	2
<b>Total général</b>	<b>3</b>	<b>48</b>	<b>51</b>

### 5.10.11 RELEVES DE COMPTEURS

#### SYNTHESE DES INTERVENTIONS POUR LES RELEVES DE COMPTEURS :

Service Eau potable	2024	2023
Nombre de jours de relèves de compteurs	76	99

### 5.10.12 INTERVENTIONS EN CHANTIER

En 2024, l'équipe d'exploitation est intervenue pour des chantiers en terrassement visant, soit à la création de branchements, soit à la réparation de fuites.

#### SYNTHESE DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT REALISES PAR LE SERVICE EAU POTABLE :

Service Eau potable	2024	2023
Nombre d'interventions en chantier de terrassement	<b>33 branchements ou réparations de fuites</b> <b>+ 12 Mises à la côte / reprises de bouches à clé</b>	17 branchements ou réparations de fuites + 11 Mises à la côte / reprises de bouches à clé

35

### 5.11 SERVICE EAU POTABLE – CAS DES COMMUNES EN DSP

Pour mémoire, le délégataire a remis pour chaque service, un RAD (Rapport Annuel du Délégué) reprenant l'activité 2024 liée à l'exploitation des réseaux et ouvrages.

Les tableaux ci-après présentent l'extraction de quelques données issues des RAD 2024.

#### SYNTHESE DE DONNEES EAU POTABLE ISSUE DES RAD 2024 :

Commune	Nombre d'abonnés	Volumes mis en distribution	Volumes comptés	Indice linéaire de pertes	Rendement du réseau
Mauves	640	61 944 m <sup>3</sup>	50 319 m <sup>3</sup>	2,51 m <sup>3</sup> /km/j	83,9 %
Tain l'Hermitage	3 270	512 283 m <sup>3</sup>	439 551 m <sup>3</sup>	4,09 m <sup>3</sup> /km/j	87,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 910</b>				

Les paramètres microbiologiques et physicochimiques sont à 100 % de conformité sur l'année 2024.

## 5.12 SUIVI DE L'ACTIVITE SPANC

Le SPANC contrôle les installations d'assainissement non collectif sur le territoire d'ARCHE Agglo ; il assiste les abonnés dans leurs démarches :

- ✓ Conception d'un projet de nouvelle installation,
- ✓ Réhabilitation de filière,
- ✓ Entretien de filière.

Le SPANC réalise également les diagnostics périodiques des installations existantes afin de vérifier le bon fonctionnement et l'entretien des filières d'assainissement autonome.

### NOMBRE D'INSTALLATIONS RECENSEES PAR COMMUNE EN 2024 :

ARLEBOSC	192
ARTHEMONAY	168
BATHERNAY	91
BEAUMONT-MONTEUX	180
BOUCIEU-LE-ROI	91
BOZAS	164
BREN	131
CHANOS-CURSON	125
CHANTEMERLE-LES-BLES	177
CHARMES-SUR-L'HERBASSE	145
CHAVANNES	59
CHEMINAS	132
COLOMBIER-LE-JEUNE	176
COLOMBIER-LE-VIEUX	220
CROZES-HERMITAGE	96
EROME	80
ETABLES	125
GERVANS	16
GLUN	33
LA ROCHE-DE-GLUN	260
LARNAGE	129
LEMPS	117
MARGES	242
MARSAZ	164
MAUVES	36
MERCUROL-VEAUNES	535
MONTCHENU	199
PAILHARES	171
PLATS	129
PONT-DE-L'ISERE	118
SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN	252
SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	348
SAINT-FELICIEN	247
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS	87
SAINT-VICTOR	333
SECHERAS	95
SERVES-SUR-RHONE	41
TAIN-L'HERMITAGE	33
TOURNON-SUR-RHONE	172
VAUDEVANT	101
VION	76
<b>Total général</b>	<b>6286</b>

Pour rappel, en 2023, le nombre total d'installation était de 6 236.

Nous présentons, ci-après, le nombre de contrôles réalisés en 2024, tout type de contrôle confondu.

**NOMBRE DE CONTROLES REALISES PAR COMMUNE EN 2024 :**

ARLEBOSC	12
ARTHEMONAY	104
BATHERNAY	9
BEAUMONT-MONTEUX	11
BOUCIEU-LE-ROI	74
BOZAS	21
BREN	63
CHANOS-CURSON	22
CHANTEMERLE-LES-BLES	18
CHARMES-SUR-L'HERBASSE	15
CHAVANNES	7
CHEMINAS	29
COLOMBIER-LE-JEUNE	46
COLOMBIER-LE-VIEUX	5
CROZES-HERMITAGE	11
EROME	8
ETABLES	32
GERVANS	2
GLUN	4
LA ROCHE-DE-GLUN	27
LARNAGE	9
LEMPES	36
MARGES	54
MARSAZ	53
MAUVES	44
MERCUROL-VEAUNES	40
MONTCHENU	24
PAILHARES	12
PLATS	36
PONT-DE-L'ISERE	4
SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN	65
SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	114
SAINT-FELICIEN	35
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS	12
SAINT-VICTOR	148
SECHERAS	12
SERVES-SUR-RHONE	3
TAIN-L'HERMITAGE	8
TOURNON-SUR-RHONE	19
VAUDEVANT	9
VION	4
<b>Total général</b>	<b>1261</b>

Pour rappel, en 2023, le nombre total de contrôles réalisés était de 819.

## 6. ELEMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS : EXERCICE 2024

### 6.1 MONTAGE DES BUDGETS

ARCHE Agglo a décidé de fusionner les budgets « Régie » et « DSP » pour maintenir deux budgets à compter du 1er janvier 2023 : Eau potable et Assainissement collectif. Les dépenses et recettes liées aux contrats de Délégation de Service Public sont identifiés par une comptabilité analytique. Le financement d'un service public par un système de redevance implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service. Les recettes générées pour l'activité devant en couvrir les dépenses. **C'est un SPIC (Service Public à Caractère Industriel et Commercial).**

### 6.2 PRESENTATION DES BUDGETS ET DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

38

#### 6.2.1 EAU POTABLE

	Section d'exploitation		Section d'investissement		Vue d'ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2024	2 954 615,00 €	2 954 615,00 €	2 141 614,00 €	2 141 614,00 €	5 096 229,00 €	5 096 229,00 €
BP + DM & Budget supplémentaires	3 610,00 €	3 610,00 €			3 610,00 €	3 610,00 €
Budget total 2024	2 958 225,00 €	2 958 225,00 €	2 141 614,00 €	2 141 614,00 €	5 099 839,00 €	5 099 839,00 €
Résultats reportés de n-1		706 380,80 €	419 500,35 €			286 880,45 €
Réalisé sur l'exercice (Compte adm.)	2 128 107,57 €	2 400 371,20 €	1 019 893,80 €	1 049 117,80 €	3 148 001,37 €	3 449 489,00 €
Solde de l'Exercice 2024		<b>272 263,63 €</b>		<b>29 224,00 €</b>		<b>301 487,63 €</b>
<b>Résultats de clôture cumulés</b>		<b>978 644,43 €</b>	<b>390 276,35 €</b>			<b>588 368,08 €</b>

#### 6.2.2 ASSAINISSEMENT REGIE INTERCOMMUNALE

	Section d'exploitation		Section d'investissement		Vue d'ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2024	5 453 682,00 €	5 453 682,00 €	4 355 719,00 €	4 355 719,00 €	9 809 401,00 €	9 809 401,00 €
BP + DM & Budget supplémentaires	77 493,00 €	77 493,00 €	- 118 217,00 €	- 118 217,00 €	- 40 724,00 €	- 40 724,00 €
Budget total 2024	5 531 175,00 €	5 531 175,00 €	4 237 502,00 €	4 237 502,00 €	9 768 677,00 €	9 768 677,00 €
Résultats reportés de n-1		1 114 681,93 €		278 712,28 €		1 393 394,21 €
Réalisé sur l'exercice (Compte adm.)	4 114 960,19 €	4 298 365,86 €	2 022 645,03 €	2 137 383,34 €	6 137 605,22 €	6 435 749,20 €
Solde de l'Exercice 2024		<b>183 405,67 €</b>		<b>114 738,31 €</b>		<b>298 143,98 €</b>
<b>Résultats de clôture cumulé</b>		<b>1 298 087,60 €</b>		<b>393 450,59 €</b>		<b>1 691 538,19 €</b>
Résultats de clôture Budget SPANC	200,00 €	- €	- €	42 618,10 €		42 418,10 €
<b>Résultats de clôture cumulé (yc SPANC)</b>		<b>1 297 887,60 €</b>		<b>436 068,69 €</b>		<b>1 733 956,29 €</b>

#### 6.2.3 SPANC

	Section d'exploitation		Section d'investissement		Vue d'ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2024	257 497,00 €	257 497,00 €	55 546,00 €	55 546,00 €	313 043,00 €	313 043,00 €
BP + DM & Budget supplémentaires	10 000,00 €	10 000,00 €			10 000,00 €	10 000,00 €
Budget total 2024	267 497,00 €	267 497,00 €	55 546,00 €	55 546,00 €	323 043,00 €	323 043,00 €
Résultats reportés de n-1	- €	- €		39 801,15 €		39 801,15 €
Réalisé sur l'exercice (Compte adm.)	240 634,77 €	240 434,77 €	- €	2 816,95 €	240 634,77 €	243 251,72 €
Solde de l'Exercice 2024		<b>200,00 €</b>		<b>2 816,95 €</b>		<b>2 616,95 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>200,00 €</b>	- €	- €	<b>42 618,10 €</b>		<b>42 418,10 €</b>

### 6.3 EPARGNE BRUTE ANNUELLE PAR BUDGET

Il s'agit de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles, de la section de Fonctionnement (exploitation) pour chaque service.

L'épargne brute (ou autofinancement) représente l'excédent résultant de la section de fonctionnement, utilisable pour financer les opérations d'investissements (remboursement du capital de la dette, dépenses nouvelles d'équipement).

Cette donnée inclut les charges et produits exceptionnels + charges financières (intérêt d'emprunt).

### 6.3.1 SERVICE EAU POTABLE

Calcul Epargne issu du compte administratif

Exercice 2024	Recettes - Dépenses réelles	dont reversements au budget Assainissement	
Recettes réelles (Fonctionnement)	2 349 937,58 €	964 597,15 €	
Dépenses réelles (Fonctionnement)	1 903 479,85 €	964 597,15 €	
<b>Epargne brute Service Eau potable</b>	<b>446 457,73 €</b>		- €

Le budget de l'eau inclut les recettes de l'assainissement pour les communes de Tournon et Pailhars (émission d'une seule facture Eau et Assainissement). Ces recettes sont reversées en fin d'exercice vers le budget de l'assainissement. Cette écriture comptable (964 597,15 €HT en 2024) s'équilibre donc en recettes et dépenses sur le budget de l'eau potable mais vient « gonfler » artificiellement les recettes et dépenses de fonctionnement.

Nous proposons de corriger les valeurs pour une meilleure appréhension des données.

Exercice 2024 - Hors Flux de reversements au budget Assainissement	Recettes - Dépenses réelles	dont redevances "factures d'eau"	dont recettes liées au transfert d'excédents communaux
Recettes réelles (Fonctionnement)	1 385 340,43 €	1 009 254,33 €	- €
Dépenses réelles (Fonctionnement)	938 882,70 €		
<b>Epargne brute Service Eau potable</b>	<b>446 457,73 €</b>		

### 6.3.2 SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Exercice 2024	Recettes - Dépenses réelles	dont redevances "factures d'eau"	dont recettes liées au transfert d'excédents communaux
Recettes réelles (Fonctionnement)	3 749 142,46 €	2 797 112,10 €	143 802,35 €
Dépenses réelles (Fonctionnement)	2 519 470,19 €		
<b>Epargne brute Service assainissement collectif</b>	<b>1 229 672,27 €</b>		

### 6.3.3 SERVICE SPANC

Exercice 2024	Recettes - Dépenses réelles
Recettes réelles (Fonctionnement)	240 434,77 €
Dépenses réelles (Fonctionnement)	240 634,77 €

## 6.4 ETAT DE LA DETTE PAR BUDGET

### 6.4.1 SERVICE EAU POTABLE

Exercice 2024	Capital de la dette au 31/12/N	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Montant emprunté
Budget Eau potable Régie intercommunale	1 966 542,29 €	234 713,07 €	71 626,29 €	- €
Budget Eau potable Autorité de gestion	38 176,42 €	5 680,83 €	1 604,10 €	- €
<b>Etat de la dette : service Eau potable</b>	<b>2 004 718,71 €</b>	<b>240 393,90 €</b>	<b>73 230,39 €</b>	<b>- €</b>

*Durée d'extinction de la dette* : cet indicateur présente la durée théorique de remboursement de la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'épargne brute.

**DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE – BUDGETS EAU POTABLE - EXERCICE 2024 :**

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Indicateur de performance D153.2 : Durée d'extinction de la dette	<b>4,5 ans</b>	7,3 ans

L'indicateur « Durée d'extinction de la dette » s'améliore entre les deux exercices. Cela est due principalement à une amélioration de l'épargne brute entre les 2 exercices (+137 k€HT).

**6.4.2 SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

40

Exercice 2024	Capital de la dette au 31/12/N	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Montant emprunté
Budget Assainissement Régie intercommunale	5 837 120,42 €	557 727,16 €	207 174,84 €	- €
Budget Assainissement Autorité de gestion	295 079,53 €	24 350,56 €	13 856,49 €	- €
<b>Etat de la dette : service Assainissement Collectif</b>	<b>6 132 199,95 €</b>	<b>582 077,72 €</b>	<b>221 031,33 €</b>	<b>- €</b>

*Durée d'extinction de la dette* : cet indicateur présente la durée théorique de remboursement de la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'épargne brute.

**DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE – BUDGETS ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2024 :**

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Indicateur de performance D256.2 : Durée d'extinction de la dette	<b>5 ans</b>	7,1 ans

Pour le budget Assainissement, l'amélioration de l'épargne brute en 2024 permet une meilleure performance de cet indicateur financier.

**6.4.3 SERVICE SPANC**

Pas de dette.

## 6.5 MONTANT DES IMPAYES

L'un des indicateurs financiers concerne le montant restant impayés au 31/12/2024 (en €TTC) sur les factures d'eau ou d'assainissement émises sur l'exercice précédent (2023).

Nous nous sommes rapprochés des services du Trésor public pour calculer cet indicateur.

Nous avons pu calculer cet indicateur par budget et non par service (le budget « eau potable » inclut une part des redevances « assainissement » qui sont reversées en fin d'exercice via une écriture comptable).

### MONTANT DES IMPAYES SUR EXERCICE PRECEDENT – PAR BUDGET :

Exercice 2024 - Impayés sur exercice 2023	Budget Eau potable Régie	Budget Assainissement Régie	SPANC
Montants des recettes totales émises en 2023 (Attention en HT yc DSP)	1 979 416,29 €	3 181 097,31 €	121 734,52 €
Factures d'eau ou d'assainissement émises en 2023, en € TTC :	1 769 559,05 €	872 285,23 €	121 734,52 €
Montants des impayés au 31/12/2024 sur exercice 2023	110 075,66 €	40 262,96 €	5 598,92 €
<b>Taux d'impayés sur l'exercice</b>	<b>6,2%</b>	<b>4,6%</b>	<b>4,6%</b>

41

## 6.6 INVESTISSEMENTS REALISES EN 2024

Nous présentons ci-dessous les dépenses d'investissements mandatées sur l'exercice 2024.

### 6.6.1 SERVICE EAU POTABLE

Commune	Nature de l'opération	Commentaire	Linéaire de réseau renouvelé sur l'exercice 2024	Montant mandaté sur l'exercice 2024
ARCHE Agglo	Acquisition matériel	Rachat véhicule + matériel de nettoyage des réservoirs + Matériel informatique		9 052,10 €
Pailharès	Etude Schéma directeur d'eau potable			9 303,00 €
Pailharès	Mise à niveau Télégestion			15 464,00 €
Pailharès	Pose d'une borne pour prise d'eau sur St Félicien	En vue des transports d'eau si ressource insuffisante		4 950,42 €
Mauves	Travaux renouvellement réseau d'eau - Rue des Condamines	Moe & Travaux	30 ml de Fonte 100 mm + 375 ml de Fonte 125 mm + 40 ml de PEHD 40 mm + 29 brchts	160 862,56 €
Tain l'Hermitage	Travaux AEP Gabriel Péri	Moe & Travaux	40 ml de Fonte 60 mm + 40 ml de PEHD + 9 brchts	50 781,76 €
Tain l'Hermitage	Travaux renouvellement réseau d'eau - Route de Larnage et Rond point Pinard	Moe & Travaux (Solde des travaux de 2023)		21 036,13 €
Tain l'Hermitage	Etude préliminaire procédure DUP AEP captage près vert			
Tourmon-sur-Rhône	Sectorisation réseau Eau Potable	Moe & Travaux	Mise en service de 11 débitmètres	286 251,76 €
Tourmon-sur-Rhône	Travaux renouvellement réseau d'eau - Rue Barry & 14 juillet	Remboursement Budget Ass Travaux 2022	135 ml de Fonte 60 mm + 27 brchts	67 197,07 €
Tourmon-sur-Rhône	Travaux renouvellement réseau d'eau - Rue Lagrange	Moe & Travaux	75 ml de Fonte 60 mm + 15 brchts	40 763,12 €
Tourmon-sur-Rhône	Travaux renouvellement réseau d'eau - Rue du Lycée	Moe & Travaux	30 ml de Fonte 60 mm + 60 ml de Fonte 80 mm + 7 brchts	40 763,12 €
Tourmon-sur-Rhône	Diagnostic GC réservoir St Joseph	Etude diagnostic		17 800,00 €
Tourmon-sur-Rhône	Station pompage du stade / Rénovation bac inox			3 720,21 €
Total			<b>795 ml renouvelés + 87 brchts</b>	<b>727 945,25 €</b>

Commentaire : en 2024, le renouvellement de réseau d'eau potable concerne ~ 800 ml de canalisations, **soit 0,5 % du linéaire de réseau d'eau potable**. Ce taux est inférieur aux préconisations de gestion patrimoniale des réseaux, les élus avaient souhaité un taux de renouvellement à 2 % lors de l'étude du transfert de compétence (fixation du niveau de service).

## 6.6.2 SERVICE ASSAINISSEMENT

Commune	Nature de l'opération	Commentaire	Linéaire de réseau renouvelé sur l'exercice 2024	Montant mandaté sur l'exercice 2024
ARCHE Agglo	Acquisition Matériel de service Exploitation	Remorque d'hydrocurage		19 801,33 €
ARCHE Agglo	Acquisition Véhicules de service			18 022,50 €
ARCHE Agglo	Evolution et paramétrage logiciel de facturation EGEE	Licences supplémentaires		5 943,83 €
Arlebosc	Extension EU Le village	85 ml de canalisations EU Ø 200 mm - 1 brcht		5 750,00 €
Bathernay	Extension EU Le village	300 ml de canalisations EU Ø 200 mm - 4 brchts		104 526,39 €
Chanos Curson	Schéma directeur Assainissement	Etude - solde		8 752,28 €
Chantemerles les Blés	Opération mise à la cote Regards RD		13 regards de visites ont été mis à la côte	7 583,00 €
Chavannes	Renouvellement réseaux - Aménagement traversée village RD538		35 ml de canalisation EU PVC Ø 200 mm - 4 brcht EU et Epl	13 798,80 €
Colombier le Vieux	Extension EU Chemin des Cerisiers	35 ml de canalisations EU Ø 200 mm - 1 brcht		4 660,00 €
Gervans	Renouvellement réseaux - Route des Creux		245 ml de canalisation EU PVC Ø 200 mm - 10 brcht EU	94 564,53 €
Lemps	Schéma directeur Assainissement	Etude		40 732,58 €
Margès	Travaux Extension ZA Vuitton	Remboursement budget Eco : 240 ml de canalisations EU Ø 200 mm - 4 brchts		116 747,64 €
Margès	Extension EU chemin du Verseau	315 ml de canalisations EU Ø 200 mm - 14 brchts		70 404,35 €
Mauves	Mise en séparatifs des réseaux centre village	Consultation Maîtrise d'oeuvre		790,18 €
Mercuriol-Veunes	Etude hydraulique Gestion des eaux pluviales	Quartier les Odouards		4 600,00 €
Plats	Travaux réhabilitation de la STEP	Solde mission Exercice 2023		780,00 €
Sécheras	Travaux Extension EU chemin du Palisson	Solde opération 2023		15 525,50 €
Sécheras	Renouvellement pompes et amélioration des PR	Divers travaux		5 071,07 €
Serves sur Rhône	Schéma directeur d'assainissement	Etude - solde		1 000,00 €
St Donat sur Herbasse	Etudes projet Coeur de ville			8 829,56 €
STEP St Donat	Renouvellement d'équipements	Automate / Piège à cailloux / Agitateur / Préleveurs		38 903,96 €
STEP Champos	Aménagement Accès STEP	Etude géotechnique		3 481,00 €
St Félicien	Travaux d'aménagements de la STEP	Prétraitements, Accès, VRD		59 519,00 €
St Jean de Muzols	Renouvellement toiture PR Varogne			7 592,50 €
Tain l'Hermitage	Etude hydraulique : gestion des eaux pluviales Route de Larnage	Etude		10 750,00 €
Tain l'Hermitage	Etude Faisabilité renouvellement station d'épuration 35 000 EH	Etude		42 439,05 €
Tain l'Hermitage	Etude Projet de mise en séparif Rue Jules Nadi / Commandant Noir et Rémy Vallet	Etudes préalables (PRO, Géodétection, Diag...)		40 623,76 €
Tain l'Hermitage	Etude pour la réduction des eaux claires parasites sur le collecteur de transit le long du Rhône	Etude (AMO)		4 140,00 €
Tournon-sur-Rhône	Renouvellement Regard EU Avenue Hélène de Tournon	Arrivée PR Nîmes		5 878,14 €
Tournon-sur-Rhône	Renouvellement pompes PR Farconnet	Pompe		6 514,63 €
Tournon-sur-Rhône	Mise en séparatif réseaux EU et Epl rue du Lycée		40 ml de canalisations EU Ø 200 mm - 5 brchts 50 ml de canalisations Epl Ø 200 et 300 mm	48 238,53 €
Tournon-sur-Rhône	Mise en séparatif réseaux EU et Epl rue Lagrange		60 ml de canalisations EU Ø 200 mm - 13 brchts 50 ml de canalisations Epl Ø 300 mm	48 238,54 €
Vaudevant	Travaux Assainissement Hameaux Pervençères et Chazalet	2 400 ml de canalisations EU Ø 200 mm - 33 brchts		32 394,24 €
Vion	Schéma directeur Assainissement	Consultation étude		662,22 €
<b>TOTAL</b>		<b>3135 ml de canalisations nouvelles</b>	<b>380 ml renouvelés EU 100 ml renouvelés Epl</b>	<b>897 259,11 €</b>

**Commentaire :** en 2024, le renouvellement de réseau d'assainissement concerne ~ 480 ml de canalisations, **soit 0,08 % du linéaire de réseau d'assainissement**. Ce taux est inférieur aux préconisations de gestion patrimoniale des réseaux, les élus avaient souhaité un taux de renouvellement à 2 % lors de l'étude du transfert de compétence (fixation du niveau de service).

## 7. PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2024

### 7.1 VOTE DES TARIFS APPLIQUES 2024

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement sont généralement composés d'une part fixe annuelle (appelée « abonnement ») et d'une part variable basée sur les m<sup>3</sup> consommés sur le compteur d'eau.

Les tarifs 2024 de l'eau potable et de l'assainissement ont été adoptés par le Conseil d'Agglomération par délibération n°2023-636 et 637 du 15/11/2023.

### 7.2 CALCUL DE L'INDICATEUR « PRIX TTC AU M<sup>3</sup> »

**Cet indicateur est calculé au 1er janvier de l'année N+1 (donc ici au 01/01/2025). Il est donc calculé avec les tarifs votés en 2024 et appliqués en 2025.**

Le prix au m<sup>3</sup> est calculé pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>. Il intègre toutes les taxes et redevances. C'est le coût de référence.

L'intégralité des tarifs 2024 et 2025 de l'eau potable est présentée en annexe 4.

L'intégralité des tarifs 2024 et 2025 de l'assainissement est présentée en annexe 5.

#### 7.2.1 EAU POTABLE

Le coût de référence « eau potable » présenté ci-dessous par commune inclus la part délégataire pour les communes en DSP, ainsi que toutes les taxes et redevances.

	Tarif applicable au 01/01/2025 Coût de référence en €TTC/m <sup>3</sup>
Mauves	1,94 €
Pailharès	2,49 €
Tain l'Hermitage	1,86 €
Tournon sur Rhone	1,98 €

#### PRIX DE L'EAU MOYEN AU 01/01/N+1 : INDICE DE PERFORMANCE D102.0

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
📊 Indicateur de performance D102.0 : Moyenne arithmétique du prix de l'eau potable sur le service	<b>2,07 €TTC/m<sup>3</sup></b>	1,83 €TTC/m <sup>3</sup>

L'augmentation moyenne est de 13,1 % entre les deux exercices.

Cette hausse importante est due en grande partie à la réforme des redevances des Agences de l'eau, puisque la redevance appliquée au m<sup>3</sup> consommé passe de 29 à 43 cts/m<sup>3</sup>.

A titre indicatif, à redevance égale, l'augmentation entre les 2 exercices serait que de 3,3 %

## 7.2.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le coût de référence « assainissement » présenté ci-dessous par commune inclut la part délégataire pour les communes en DSP, ainsi que toutes les taxes et redevances.

	Tarif applicable au 01/01/2025 Coût de référence en €TTC/m <sup>3</sup>
Arlebosc	1,25 €
Arthemonay	1,65 €
Bathernay	1,29 €
Beaumont Monteux	1,50 €
Boucieu le Roi	1,58 €
Bozas	1,17 €
Bren	1,37 €
Chanos Curson	1,90 €
Chantemerle les Blés	1,63 €
Charmes	2,38 €
Chavannes	1,48 €
Cheminas	1,64 €
Colombier le Jeune	1,30 €
Colombier le Vieux	1,52 €
Crozes Hermitage	1,81 €
Erôme	1,90 €
Etables	1,76 €
Gervans	1,78 €
Glun	2,16 €
La Roche de Glun	2,59 €
Larnage	1,86 €
Lemps	1,56 €
Margès	1,66 €
Marsaz	2,09€
Mauves	1,65 €
Mercuriol-Veaunes	1,58 €
Montchenu	1,69 €
Pailharès	1,54 €
Plats	2,03 €
Pont de l'Isère	2,67 €
Saint Barthélémy le Plain	1,43 €
Saint Donat sur l'Herbasse	1,87 €
Saint Félicien	2,31 €
Saint Jean de Muzols	1,59 €
Saint Victor	1,43 €
Secheras	1,79 €
Serves sur Rhône	1,84 €
Tain l'Hermitage	1,64 €
Tournon sur Rhone	1,82 €
Vaudevant	1,48 €
Vion	1,60 €

### PRIX DE L'ASSAINISSEMENT MOYEN AU 01/01/N+1 : INDICATEUR DE PERFORMANCE D204.0

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
 Indicateur de performance D204.0 : Moyenne arithmétique du prix de l'assainissement sur le service	<b>1,73 €TTC/m<sup>3</sup></b>	1,77 €TTC/m <sup>3</sup>

On constate une diminution moyenne est de 2,1 % entre les deux exercices.

Cette variation est due à la réforme des redevances des Agences de l'eau, puisque la redevance « modernisation des réseaux » est supprimée, au profil d'une redevance appliquée sur l'eau potable. A titre indicatif, à redevance égale, l'augmentation entre les 2 exercices aurait été de 6 %.

### 7.2.3 SPANC

Les tarifs du SPANC dépendent de la nature du contrôle réalisé.

La délibération en annexe 6 présente en détail les tarifs des contrôles SPANC.

- 
- ✚ Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien : ARCHE Agglo a mis en place une facturation annuelle à tous les usagers. L'abonné qui en fait la demande peut être facturé au service rendu.
-

## 8. LES ENJEUX POUR 2025

Les actions engagées par les régies d'eau et d'assainissement vont perdurer pour consolider les outils de suivi et capitaliser les informations de gestion patrimoniale des réseaux d'eau et d'assainissement.

Une étude sur les modes de gestion post 2027 sera engagée dès 2025 pour que les élus puissent se positionner suffisamment tôt avant la fin des contrats de DSP. Cette étude permettra également de faire un audit fonctionnel des régies d'eau et d'assainissement afin de proposer des améliorations souhaitables.

Enfin, une réflexion sera conduite pour proposer aux élus la mise en place d'une astreinte décisionnelle, en complément de l'astreinte fonctionnelle.

## 9. ANNEXES

### 9.1 ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME DE L'UNITE EAU ET ASSAINISSEMENT

### 9.2 ANNEXE 2 : LISTE DES DELIBERATIONS ET DECISIONS 2024 UNITE EAU & ASSAINISSEMENT

### 9.3 ANNEXE 3 : LISTE DES OUVRAGES A EXPLOITER EN REGIE

### 9.4 ANNEXE 4 : TARIFS 2024 & 2025 EAU POTABLE

### 9.5 ANNEXE 5 : TARIFS 2024 & 2025 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 9.6 ANNEXE 6 : TARIFS 2024 SPANC

## ANNEXE 1 – ORGANIGRAMME DE L'UNITE EAU ET ASSAINISSEMENT – au Mars 2024

Vincent Genhial  
 Responsable

Mathias Gendron  
 Adjoint unité

**Exploitation**  
 Mathias Gendron  
 Responsable  
 Edwige Reyne  
 Assistante exploitation  
 Remplacement : Marina Perrot  
 Laurence Fargier  
 Assistante ANC

**Assainissement non collectif**  
 Méliissa Fragnière  
 Cheffe d'équipe ANC  
 et contrôle branchements

Omar Guerrouche  
 Flavie Ibanez Picasso Magnin  
 Techniciens

**Eau potable et assainissement**  
 Daniel Moyroud  
 Chef d'équipe

Raymond Tozzi  
 Chef d'équipe adjoint

**Agents d'exploitation**  
 Antenne de Jourmon  
 David Nitto  
 Gilles Aulegnier  
 Maxime Lebrat  
 Alexandre Aunave  
 Didier Betton  
 Max Grenier  
 Nicolas Bobichon  
 Apprenti : ...

**Agents d'exploitation**  
 Antenne de Saint-Donat-sur-l'Herbasse  
 Pascal Charles

Virginie Daniel  
 Technicienne exploitation  
 Epuration et autosurveillance  
 Antenne de Saint-Donat-sur-l'H.

**Administration, gestion des usagers**  
 Vincent Genhial  
 Responsable  
 Kévin Maillet  
 Chargé d'accueil et gestion clientèle  
 Delphine Monneron  
 Assistante

**Gestion patrimoniale**  
 Vincent Genhial  
 Responsable  
 Léa Sanchez  
 Assistante administrative gestion  
 patrimoniale études et travaux  
 Sandrine Fraysse  
 Ingénieur études assainissement  
 Eddie Fraisse  
 Technicien assainissement collectif  
 branchements  
 Emilien Glandut  
 Technicien gestion patrimoniale

**Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)**  
 Sandrine Fraysse  
 Responsable

Thomas Marion  
 Technicien GEPU

**ANNEXE 2 – LISTE DES DELIBERATIONS ET DECISIONS EAU ET ASSAINISSEMENT ANNEE 2024**

N°	Date	Compétence	Libellé
011	13-févr.	Finances	Décision - Virements de crédits – Budget Eau
025	13-févr.	Ressources Humaines	Décision - contrat d'Accroissement temporaire d'activité – Chargé de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)
026	13-févr.	Eau-Assainissement	Décision - Convention d'occupation temporaire du domaine concédée n°14249 à ARCHE Agglo - Maintien d'une station d'épuration et de ses annexes sur la commune de SERVES SUR RHONE
034	24-janv.	Ressources Humaines	Recrutement d'un agent de droit privé pour les règles de l'eau et de l'assainissement
044	20-mars	Eau-Assainissement	Décision - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC - Commune de Tournon sur Rhône (07) « Assainissement : Mise en séparatif des réseaux d'assainissement Rue Lagrange ».
050	20-mars	Eau-Assainissement	Décision - Etude de diagnostic approfondi du Génie Civil du réservoir de St. Joseph à TOURNON
111	10-avr.	Eau-Assainissement	Décision - Arrêt du projet des zonages d'assainissement eaux usées et pluviales - lancement d'une enquête publique conjointe avec le PLU de Chanois Conson
123	20-mars	Eau-Assainissement	Modification d'un délégué au Syndicat des Eaux Cance-Doux
165	10-avr.	Finances	Compte administratif 2023 – Budget annexe SPANC
166	10-avr.	Finances	Affectation des résultats du budget annexe SPANC
173	10-avr.	Finances	Compte administratif 2023 – Budget annexe Eau potable
174	10-avr.	Finances	Affectation des résultats du budget annexe Eau potable
175	10-avr.	Finances	Compte administratif 2023 – Budget annexe assainissement
176	10-avr.	Finances	Affectation des résultats du budget annexe Assainissement
182	10-avr.	Finances	Budget annexe SPANC – Budget primitif 2024
186	10-avr.	Finances	Budget annexe Eau potable – Budget primitif 2024
187	10-avr.	Finances	Budget annexe Assainissement – Budget primitif 2024
194	10-avr.	Commande publique	Lancement de la consultation pour les travaux d'assainissement Route des creux à Gevans
238	12-juin	Eau-Assainissement	Décision - Marche avec le SA TSE Diome Ardeche pour l'assistance technique relatif au contrôle des dispositifs d'auto surveillance réglementaire et du suivi du fonctionnement des stations d'épuration et des égots
247	15-mai	Finances-Moyens généraux	Attribution du marché accord cadre à bons de commande pour la construction d'un bâtiment destiné aux services Techniques et Eau Assainissement
256	15-mai	Eau-Assainissement	destruction et inspections télévisées des réseaux et ouvrages d'assainissement – 2 lots
285	11-juil.	Eau-Assainissement	Décision - Convention d'occupation temporaire du domaine concédée n°15203 à ARCHE Agglo – Régularisation de canalisations d'assainissement sur la commune de Glun
308	12-juin	Eau-Assainissement	Convention pour la mise à disposition d'une borne fontaine par le Syndicat Cance-Doux à St-Efficien
309	12-juin	Eau-Assainissement	Travaux d'assainissement cœur de ville à Saint Donat sur Herbasse - Mise en séparatif du réseau d'assainissement - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de répartition des charges
310	12-juin	Eau-Assainissement	Travaux d'assainissement cœur de ville à St-Donat sur Herbasse – Marché pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement
322	11-juil.	Commande publique	EN SEPARATIF ET DECONNEXION DES LAUX PLUVIALES DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE TAIN L'HERMITAGE – SECTEURS JULES NADI, COMMANDANT
350	12-sept.	Commande publique	Décision - Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence – 2024-30-N : Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment mutualisé des Services Techniques et du Service des Eaux – Signature du marché avec le bureau de concours domestiques de l'Assainissement – Autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques de l'Établissement FERRATON, dans le système de collecte d'Arche Agglo (STEU TAIN).
370	11-juil.	Eau-Assainissement	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et répartition financière dans le cadre des travaux « extension réseau d'assainissement Chemin du Verséau à Margès ».
371	11-juil.	Eau-Assainissement	Marché de travaux Chemin du Verséau à Margès
372	11-juil.	Eau-Assainissement	Délégation de Service Public de l'assainissement collectif à Tain l'Hermitage – Avenant n° 6
419	12-sept.	Eau-Assainissement	Décision - Autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques de l'Établissement, dans le système de collecte d'Arche Agglo (STEU TAIN).
500	12-sept.	Commande publique	Décision - Marche n° 2024-27-DD travaux de mise en séparatif Impasse des Cèdres et propriété de M. Bernassy Armand – Commune de Cheminast

501	9-oct.	Eau-Assainissement	Décision - Autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques de l'Établissement NECTARDECHOIS, dans le système de collecte d'Arche Agglo (STEU PAILLHARES).
514	12-sept.	Finances	Remboursement de travaux d'assainissement au budget Zones d'Activités
527	12-sept.	Eau-Assainissement	Approbation du zonage d'assainissement eaux usées et eaux pluviales de la commune de Chanois-Conson
528	12-sept.	Eau-Assainissement	Marché de travaux pour la réalisation des branchements d'assainissement et d'eau potable sur le territoire des régies, y compris « petites » extensions de réseaux et interventions en astriente
532	9-oct.	Commande publique	Décision - Marche n°2024-28-A : Mission d'OPC pour la construction d'un bâtiment mutualisé des Services Techniques et du Service des Eaux à Tournon-sur-Rhône
577	27-nov.	Eau-Assainissement	Décision - Autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques de l'Établissement des Combats, dans le système de collecte d'Arche Agglo (STEU TAIN).
578	27-nov.	Eau-Assainissement	Décision - Autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques de l'Établissement Alambic - SA M Chapoutier, dans le système de collecte d'Arche Agglo (STEU TAIN).
579	27-nov.	Eau-Assainissement	Décision - Autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques de l'Établissement Domaine Yann Chave, dans le système de collecte d'Arche Agglo (STEU TAIN).
589	9-oct.	Finances	Budget annexe assainissement – Décision modificative n° 1
598	9-oct.	Eau-Assainissement	Rapport sur le Prix et la Qualité des Services 2023
636	27-nov.	Commande publique	Décision - Marche n°2024-36-A - Maîtrise d'œuvre en vue des travaux de mise en séparatif - Déconnexion et gestion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement - Renouvellement du réseau d'eau potable - Commune de Mauves
662	27-nov.	Finances	Budget annexe Assainissement Non Collectif – Décision modificative n° 1
665	27-nov.	Finances	Budget annexe Eau potable – Décision modificative n° 1
666	27-nov.	Finances	Budget annexe Assainissement – Décision modificative n° 2
667	27-nov.	Eau-Assainissement	Eau-tarifis 2025
668	27-nov.	Eau-Assainissement	Assainissement-tarifis 2025
686	18-déc.	Patrimoine	Décision - Acquisition de 1 véhicule immatriculé neuf pour le service eau et assainissement d'Arche Agglo
694	22-janv.	Commande publique	Décision - Marche n°2023-29-A - Elaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement sur la Commune de Lempis
700	22-janv.	Eau-Assainissement	Décision - Facturation erronée de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC). Remboursement de frais bancaires à un usager
708	22-janv.	Patrimoine	Décision - Consultation pour un forage pour le nouveau bâtiment mutualisé Service technique et service Eau-Assainissement
711	22-janv.	Eau-Assainissement	Décision - Avenant 3 à la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement SA Maison Chapoutier
745	22-janv.	Eau-Assainissement	Décision - Mission de Maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement du hameau de Charodon à COLOMBIER LE VIEUX – création d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration de 50 FH
761	22-janv.	Eau-Assainissement	Décision - Travaux d'extension d'une canalisation d'eau usées et réalisation d'un branchement sur la commune de Colombier le Vieux (07)
769	18-déc.	Finances	Fusion du budget annexe SPANC dans le budget annexe Assainissement
772	18-déc.	Eau-Assainissement	Convention financière avec Valence Romans Agglo en vue de la répartition des coûts d'exploitation de la station d'épuration de St-Christophe-et-le-Lais et du réseau de transfert et de collecte des eaux usées
773	18-déc.	Eau-Assainissement	Fixation du montant des contre-valeurs « Performance des réseaux d'eau potable » et « Performance des systèmes d'assainissement » issues de la réforme des redevances de l'Agence de l'eau N° de la délibération
774	18-déc.	Eau-Assainissement	Travaux secteur Jules Nadi à Tain l'Hermitage - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de répartition des charges communes avec la Ville de Tain l'Hermitage
775	18-déc.	Eau-Assainissement	GEPU - Marché de travaux secteur Jules Nadi à Tain l'Hermitage
794	22-janv.	Eau-Assainissement	Décision - Contrat de prestation de service avec VEOLIA Compagnie Générale des Eaux pour des analyses d'autosurveillance des stations d'épuration de Champos et Saint-Donat-sur-l'Herbasse
801	22-janv.	Commande publique	Décision - Marche n° 2024-33-A. Elaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement sur les Communes d'Arthemay, Montcheny et Vion – 2 lots
804	22-janv.	Eau-Assainissement	Décision - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC - Commune de VION (07) Etude d'un schéma directeur d'assainissement avec diagnostic de réseau, y compris volée eaux pluviales
808	22-janv.	Commande publique	Décision - Marche n° 2024-33-A. Elaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement sur les Communes d'Arthemay, Montcheny et Vion – 2 lots

**ANNEXE 3 : LISTE DES OUVRAGES A EXPLOITER EN REGIE**

Commune	PROCESS	CAPACITE	Nb PR (sur réseau)	Tournée exploitation
Bozas	ROSEAUX	50	0	A
Colombier le Vieux	ROSEAUX	500	0	A
Colombier le Vieux	LIT BACTERIEN	200	---	A
Pailharès	ROSEAUX	35	---	A
Pailharès	ROSEAUX	150	0	A
Vaudevant	ROSEAUX	150	0	A
Arlebosc	LIT BACTERIEN	300	0	B
Boucieu le Roi	LIT BACTERIEN	300	1	B
Colombier le Jeune	LAGUNE	350	0	B
Saint Barthélémy	LIT BACTERIEN	300	3	B
Etables	ROSEAUX	60	---	C
Etables	ROSEAUX	400	0	€
Saint Victor	LAGUNE	100	1	C
Saint Victor	ROSEAUX	400	---	C
Saint Victor	ROSEAUX	150	---	C
Saint Victor	BIODISQUES	175	---	C
Saint Victor	BOUE ACTIVEE	100	---	C
Tournon sur Rhône			15	D
Saint Jean de Muzol	---	---	4	D
Lemps N 86				D
Cheminas	LAGUNE	90	0	E
Sécheras	ROSEAUX	550	1	E
Lemps	ROSEAUX	120	---	E
Lemps	ROSEAUX	150	1	E
Glun	---	---	0	E
Vion	ROSEAUX	700	2	E
Pailharès	Eau potable		0	F
Tournon sur Rhône	Eau potable			G
Charmes	---	---	3	H
Margès	---	---	1	H
Arthemonay	ROSEAUX	130	0	H
Arthemonay	MICROSTATION	50	---	H
PR Collège St Do				H
Bren	ROSEAUX	450	1	H
Bathernay	LIT BACTERIEN	150	1	H
Montchenu	ROSEAUX	200	0	H
Beaumont Monteux	LIT BACTERIEN	717	2	I
La Roche de Glun	---	---	4	I
Chantemerle	ROSEAUX	800	1	I
Mercuriol Veauanes	ROSEAUX	400	0	I
(Gervans)	---	---	3	I
(Crozes-Hermitage)	---	---	0	I
Larnage	---	---	1	I
Marsaz	---	---	1	I
(Chavannes)	---	---	0	I
Champos (STEP)	BOUE ACTIVEE	2500	0	K
Saint Donat sur l'Herbasse	BOUE ACTIVEE	7000	0	L

**ANNEXE 4 – TARIFS EAU POTABLE**

ARCHE AGGLO - TARIFS SERVICE EAU POTABLE							
		Tarifs 2024			Tarifs 2025		
Communes		Part fixe (€ HT/an)	Part Variable (€ HT/m <sup>3</sup> )	Commentaire	Part fixe (€ HT/an)	Part Variable (€ HT/m <sup>3</sup> )	Commentaire
Mauves		11,00 €	0,21 €		13,25 €	0,26 €	
Pailhares		67,65 €	1,31 €		69,10 €	1,34 €	
Tain l'Hermitage		14,40 €	0,28 €		14,45 €	0,34 €	
Tournon sur Rhône_Tarifs domestiques et assimilés (abonnement annuel variable selon diamètre du compteur)	Diamètre 15	48,50 €	0,94 €		51,65 €	1,01 €	
	Diamètre 20	70,25 €			70,25 €		
	Diamètre 25	113,00 €			113,00 €		
	Diamètre 30	155,00 €			155,00 €		
	Diamètre 40	350,00 €			360,00 €		
	Diamètre 50	435,00 €			445,00 €		
	Diamètre 60	545,00 €			555,00 €		
	Diamètre 80	650,00 €			665,00 €		
Tournon sur Rhône_tarifs irrigants	Abonnement pour 500 m <sup>3</sup> par hectare	580,00 €	0,31 €	Part variable facturée au delà de 500 m <sup>3</sup> /hectare	600,00 €	0,32 €	Part variable facturée au delà de 500 m <sup>3</sup> /hectare
Prestations de service		Tarifs autres prestations (€HT)		Commentaires	Tarifs autres prestations (€HT)		Commentaires
Frais accès au service		21,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	22,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Frais de fin de contrat		21,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	22,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Déplacement d'un technicien pour fermeture et ouverture d'un branchement		21,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	22,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Relève particulière à la demande de l'abonné		21,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	22,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Pénalité pour prise d'eau illégale (fraude sur un appareil de défense à incendie ou sur un branchement : piquage et/ou inversion de compteur)		1 000,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	1 000,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Pénalité pour absence de déclaration d'ouverture ou de fermeture de contrat		50,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	50,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Pénalité pour bris scellé		100,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	100,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Remplacement compteur pour étalonnage		200,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	200,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Compteur gelé (de DN 15 à DN 40)		120,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	120,00 €		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Compteur gelé (plus de DN 40)		Sur devis		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	Sur devis		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Pose d'un compteur à la demande d l'abonné(de DN 15 à DN 40)		Sur devis		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	Sur devis		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès
Pose d'un compteur à la demande d l'abonné( plus de DN 40)		Sur devis		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	Sur devis		Appliqué à tout le territoire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès



## ANNEXE 5 – TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ARCHE AGGLO - TARIFS SERVICE ASSAINISSEMENT				
Commune	Tarifs 2024		Tarifs 2025	
	Part fixe (€ HT/an)	Part Variable (€ HT/m <sup>3</sup> )	Part fixe (€ HT/an)	Part Variable (€ HT/m <sup>3</sup> )
Arlebosc	34,70 €	0,67 €	40,85 €	
Arthemonay	48,60 €	0,95 €	53,50 €	
Bathernay	35,65 €	0,69 €	41,75 €	
Beaumont Montoux	43,45 €	0,85 €	48,85 €	
Boucieu le Roi	46,30 €	0,90 €	51,40 €	
Bozas	31,60 €	0,61 €	38,05 €	
Bren	38,50 €	0,75 €	44,30 €	
Chanos Curson	57,70 €	1,12 €	61,80 €	
Chantemerle les Blés	48,00 €	0,93 €	52,95 €	
Charmes	74,95 €	1,46 €	77,50 €	
Chavannes	42,80 €	0,83 €	48,20 €	
Cheminas	48,30 €	0,94 €	53,25 €	
Colombier le Jeune	36,10 €	0,70 €	42,15 €	
Colombier le Vieux	44,10 €	0,86 €	49,45 €	
Crozes Hermitage	54,50 €	1,06 €	58,90 €	
Erôme	22,60 €	0,44 €	24,95 €	
Etables	52,55 €	1,02 €	57,10 €	
Gervans	53,25 €	1,04 €	57,75 €	
Glun	20,85 €	0,41 €	22,65 €	
La Roche de Glun	38,50 €	0,75 €	38,70 €	
Larnage	56,30 €	1,09 €	60,55 €	
Lemps	45,55 €	0,89 €	50,75 €	
Margès	49,20 €	0,96 €	54,05 €	
Marsaz	64,45 €	1,25 €	67,95 €	
Mauves	17,00 €	0,33 €	21,05 €	
Mercuriol-Veaunes	46,15 €	0,90 €	51,30 €	
Montchenu	50,10 €	0,97 €	54,85 €	
Pailharès	44,75 €	0,87 €	50,05 €	
Plats	26,25 €	0,51 €	29,20 €	
Pont de l Isère	32,60 €	0,63 €	32,35 €	
Saint Barthélémy le Plain	41,15 €	0,80 €	46,75 €	
Saint Donat sur l Herbasse	56,65 €	1,10 €	60,85 €	
Saint Félicien	72,35 €	1,41 €	75,15 €	
Saint Jean de Muzols	46,55 €	0,91 €	51,65 €	
Saint Victor	41,05 €	0,80 €	46,65 €	
Secheras	53,95 €	1,05 €	58,40 €	
Serves sur Rhône	20,70 €	0,40 €	22,80 €	
Tain l'Hermitage	22,05 €	0,43 €	26,25 €	
Tournon sur Rhône _ tarifs domestiques et assimilés (abonnement annuel variable selon diamètre du compteur)	Diamètre 15	35,10 €	0,68 €	39,00 €
	Diamètre 20	48,00 €	0,68 €	48,00 €
	Diamètre 25	80,00 €	0,68 €	80,00 €
	Diamètre 30	112,00 €	0,68 €	112,00 €
	Diamètre 40	250,00 €	0,68 €	252,00 €
	Diamètre 50	311,00 €	0,68 €	315,00 €
	Diamètre 60	394,00 €	0,68 €	400,00 €
	Diamètre 80	468,00 €	0,68 €	480,00 €
	Diamètre 100 et plus	625,00 €	0,68 €	640,00 €
Vaudevant	42,35 €	0,82 €	47,85 €	
Vion	46,85 €	0,91 €	51,90 €	
Prestations de service	Tarifs autres prestations (€HT)		Tarifs autres prestations (€HT)	
Contrôles de conformité de branchements Eaux Usées / Eaux Pluviales à la demande de l'abonné (pour les branchements existants)	105,00 €		110,00 €	
Dépotages matières de vidange STEP Saint Donat Prix au m3 dépoté :	26,00 €		27,00 €	
Dépotages matières de vidange STEP Tournon (En sus du tarif exploitant) Prix au m3 dépoté :	10,00 €		11,00 €	

## ANNEXE 6 – TARIFS SPANC

HERITAGE-TOURNONAIS



Communauté d'Agglomération  
Hermitage-Tournonais – Herbasse –

Envoyé en préfecture le 05/03/2018  
Reçu en préfecture le 05/03/2018  
Affiché le 05/03/2018  
ID : 007-200073096-20180325-DELIB\_2018\_066-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION Séance du 28 février 2018

Nombre de membres	
Affiliés au CC	71
En exercice	66

Date de convocation
22 février 2018

Eau – Assainissement – Tarifs du Service Public d'Assainissement Collectif	Non
----------------------------------------------------------------------------	-----

#### N° de la délibération 2018-068

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURIAT

L'an deux mille dix-huit et le 28 février à dix-huit heures trente,  
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de Saint-Félicien s'est réuni à la Salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** Mme Catherine ANDRE, MM. André ARZALIER, Alain BACCARO, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Véronique BLAISE, Mickaël BOISSIE, Jean-Louis BONNET, Mmes Laëtitia BOURIAT, Chantal BOUVET, M. Michel BRUNET, Mme Liliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Hervé CHARBOUD, Aimé CHALEON, Jean-Paul CHAUVIN, Mme Martine CHENE, MM. Guy CHOMEL, Michel CLUZEL, Mmes Delphine COMTE, Florence CROZE, MM. Thierry DARD, Michel DARNAUD, Serge DEBRIE, Mmes Sandrine DE VETTOR, Françoise DUCROS, Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Christine FERLAY, M. Claude FOUREL, Mme Annie FOURNIER, MM. Jacques FRANCOIS, Michel GAY, Dominique GENIN, Mme Brigitte GIACOMINO, MM. Patrick GOUDARD, Michel GOUNON, Emmanuel GUIRON, Mmes Christine JOUVIN, Danielle LECOMTE, M. Jacques LUYTON, MM. Franck MENEROUX, Jean-Louis MORIN, Paul MORO, Christophe NOYERE, Jean-Pierre OLLIER, Max OSTERNAUD, Fernand PELLAT, Jacques POCHON, Jacques PRADELLE, Daniel ROUX, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Jérôme SERAYET, MM. Michaël VERDIER, Roger VOSSIER.

**Excusés :** M. Pascal AMBLARD, M. Xavier ANGELI (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pascal CLAUDEL (pouvoir à Mme Brigitte GIACOMINO), M. Jean-Marie DAVID (pouvoir à Mme Liliane BURGUNDER), Mme Bernadette DURAND (pouvoir à M. Michaël VERDIER), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à M. Michel GAY), M. Patrick FOURCHEGU (représenté par son suppléant M. Christophe NOYERE), Mme Marie-Claude LAMBERT (pouvoir à M. Daniel ROUX), Mme Marie-Pierre MANLIHOT (pouvoir à M. Aimé CHALEON), M. Jean-Marc REGAL, Mme Delphine ROGER-DALBERT, M. Alphonse SANCHEZ (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Pascal SEIGNOYERT, M. Bruno SENECLAUZE, Mme Emmanuela TORRE (pouvoir à M. Guy CHOMEL).

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de St. Félicien issue de la fusion des 3 Communautés de communes ;

Vu l'arrêté L2224-12 et suivants du Cude Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2017-276 du 14 novembre 2017 approuvant le tarif annuel de contrôle de bon fonctionnement à 20 € et une périodicité des contrôles fixée à 8 ans ;

Considérant que la Communauté d'agglomération, issue de la fusion de plusieurs Communautés de communes, doit parvenir à l'égalité de traitement des usagers de son territoire.

Considérant l'avis de la Commission eau assainissement des 25 septembre 2017 et du 17 janvier 2018, sur les différentes modalités de facturation des prestations du Service Public d'Assainissement Non Collectif ;

Considérant l'avis du Bureau du 8 novembre 2017 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE les tarifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif suivants :

✓ **Contrôle de conception et d'implantation (en amont de l'instruction du permis de construire), puis contrôle de bonne exécution des travaux pour des nouvelles installations (hors de la réalisation des travaux) :** 200 € pour les deux contrôles, facturé au pétitionnaire lors du dépôt du permis de construire pour les projets entre 1 et 20 Equivalents Habitant (EH). Pour les projets entre 21 et 100 EH, le montant facturé est de 400€.  
Pour les projets entre 101 et 200 EH, le montant facturé est de 600€.

✓ **Les contrôles de conception et d'implantation, ainsi que le contrôle de bonne exécution des travaux** dans le cadre **d'une réhabilitation d'un dispositif existant** (hors demande de permis de construire) visant à l'amélioration du système d'assainissement non collectif ne donne pas lieu à une redevance supplémentaire pour le contrôle de conception, ainsi que pour le contrôle des travaux.

✓ **Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien :** Facturation annuelle d'un montant de 20 € à tous les usagers (titulaire du contrat d'abonnement au réseau de distribution d'eau potable) ou, à défaut de contrat d'abonnement au réseau d'eau potable, au propriétaire.

✓ En cas **d'obstacle mis à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC**, le propriétaire est astreint au paiement de la somme définie par le code de la santé publique (article L1331-8), majorée à un taux de 100%, soit 40€ annuel.

✓ **Visites d'assistance :** des visites d'assistance technique peuvent être programmées à la demande de l'usager pour des conseils sur l'entretien et l'utilisation des dispositifs d'Assainissement Non Collectif. Ces visites ne donnent pas lieu à facturation supplémentaire.

✓ **Diagnostic ANC pour une vente :** Les visites réalisées par le SPANC dans le cadre de vente sont facturées à hauteur de 80€ au propriétaire du logement.

- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.  
Mercuriol-Vesures, le 5 mars 2018

Le Président,  
Frédéric SAUSSET.



Communauté d'Agglomération  
Hermitage-Tournonais - Herbasse - Pays de Saint-Félicien